

Opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

~~LT~~

~~GV~~

~~JB~~

~~KL~~

~~EX~~

~~DS~~

~~MC~~

LIBRARY

DANS CE NUMERO

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (p. 1-4)

Le mythe du déficit américain

par Robert Mossé

- L'OPINION DE LA SEMAINE (p. 5-8)

Croissance économique et croissance bancaire (I)

par O.G. Pirkham

Directeur Général Adjoint de la Deutsche Bank

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (p. 9-14 B)

Avancement de la négociation avec la Grande-Bretagne; Vers l'Union Economique et Monétaire; L'harmonisation des normes techniques; Conseil de Ministres de l'agriculture; Ouverture des discussions avec les pays de l'AELE; Paris précise sa politique européenne; Les syndicats et la politique industrielle commune; Le Royaume-Uni et la coopération spatiale européenne.

- EUROFLASH (p. 15-45)

Sommaire analytique, p. 15

Index alphabétique, p. 43

N° 586 - 10 novembre 1970

10 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e

Tél. : 704.53.20 MUNDI-PARIS
Télex : 27 989

CCP PARIS 3235-50

<i>DIRECTEUR</i>	Paul WINKLER
<i>Directeur Adjoint</i>	Charles RONSAC
<i>RÉDACTEUR EN CHEF</i>	André GIRAUD
<i>Service Informations</i>	Guy de SAINT CHAMAS
<i>Service Études et Documentation</i>	Alain-Yves BUAT
<i>Institutions Européennes</i>	Rudiger BARTHAUER
	Gabriela KAHLIG
	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont
GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cyprès
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

LE MYTHE DU DEFICIT AMERICAIN

par Robert Mossé

Professeur à l'Université
des Sciences Sociales de Grenoble

Le déficit de la balance des paiements des Etats-Unis est souvent présenté comme une cause de troubles dans les relations financières internationales. On l'accuse de mettre en danger le bon fonctionnement du système monétaire international. Cela conduit tout naturellement à incriminer le gouvernement des Etats-Unis qui aurait le tort, dit-on, de ne pas agir vigoureusement pour rétablir l'équilibre de sa balance. On suppose que les Etats-Unis préfèrent entretenir ce déficit parce qu'ils y trouvent des avantages. Certains croient même que des arrangements internationaux, comme par exemple les droits de tirage spéciaux (DTS) au F.M.I., ont pour objet de leur permettre de se maintenir dans le déficit.

A vrai dire, la source du mal est moins dans un déficit bien défini et objectivement constaté que dans l'idée que l'on se fait de ce déficit ou, pour mieux dire, le mythe du déficit. C'est cette croyance qui fait penser que le dollar pourrait être, ou devrait être dévalué. C'est la même psychologie qui pousse au doute sur la "liquidité" et même sur la "solvabilité" des Etats-Unis. Finalement, les inquiétudes, même non fondées, aboutissent à de grands mouvements de capitaux qui, eux, perturbent réellement le système monétaire international.

Or quelle est, objectivement, la situation des comptes extérieurs des Etats-Unis dans la perspective de la décennie qui vient de s'achever ? L'analyse de ces comptes fait apparaître que la balance des opérations courantes a présenté des excédents substantiels et que les mouvements de capitaux entre les Etats-Unis et le reste du monde ont été bien équilibrés. Pendant toute la décennie en effet, les ventes et achats de marchandises et services ont laissé au total un excédent de \$ 64,3 milliards.

Ce compte comprend les opérations sur marchandises (importations et exportations de toutes natures) et les recettes et dépenses pour services tels que tourisme, transports, redevances de brevets, revenus des capitaux, etc... Le surplus a été particulièrement élevé jusqu'en 1967 (entre \$ 6 à 10 milliards par an) et on peut noter qu'il a été particulièrement important précisément à l'époque où un certain nombre d'observateurs se sont accordés pour manifester de vives inquiétudes au sujet du déficit américain. Certes, le surplus de 1968 et 1969 est plus modéré, mais il reste encore confortable avec \$ 3,3 et 2,7 milliards respectivement.

Se répétant d'année en année - et ne faisant d'ailleurs que perpétuer une situation remontant au lendemain de la guerre - ces surplus laissent donc entre les mains des Américains \$ 64,3 milliards de "créances à recouvrer". L'Administration de Washington a résolu une bonne partie du problème en retranchant purement et simplement du total une somme de \$ 40 milliards sous la forme de transferts unilatéraux gratuits au profit de ses débiteurs. Ainsi le solde positif était-il délibérément réduit à \$ 24 milliards, et tel apparaît effectivement le solde de la balance des paiements courants. Dans ces conditions, ce n'est évidemment pas sur ce chapitre qu'il est possible de découvrir un déficit

De 1960 à 1969, les Etats-Unis ont placé à l'étranger environ \$ 63 milliards, dont \$ 47 milliards à titre privé et \$ 16 milliards de prêts publics. Pour financer ces placements, ils se sont servis d'abord de l'excédent de \$ 24 milliards enregistré sur la balance des opérations courantes : en somme, au lieu de recouvrer cette créance, ils l'ont réinvestie sur place. En second lieu, mais pour un montant relativement faible (\$ 4,6 milliards), ils ont tiré sur leurs réserves officielles : pour Washington, cet échange d'or stérile contre des investissements productifs présentait plus de bons que de mauvais côtés; pour les pays qui avaient souffert d'une pénurie de réserves métalliques, il était agréable de récupérer une partie de l'or qui s'était exagérément concentré aux Etats-Unis avant et pendant la seconde guerre mondiale. Ainsi, sur \$ 63,5 milliards d'investissements à l'étranger, près de \$ 29 milliards ont été financés par les excédents commerciaux et des livraisons d'or.

Reste à savoir comment a été financé le reste. C'est sur ce point particulièrement délicat à éclaircir que se font souvent jour des interprétations tendancieuses, alors pourtant que les statistiques sont claires. De 1960 à 1969, l'étranger n'a pas cessé d'envoyer des capitaux aux Etats-Unis et d'y pratiquer des placements sous des formes diverses. Le total des capitaux ainsi entrés a atteint \$ 45 milliards. Même en en soustrayant ce qui peut concerner des banques centrales, on constate que les entrées de capitaux privés ont compensé les sorties de capitaux américains non financées par les échanges commerciaux ou l'or des réserves.

Il n'est donc pas faux d'affirmer que les Américains ont acheté, en Europe notamment, des usines grâce à de l'argent prêté par les Européens eux-mêmes. Mais il serait tout aussi exact d'affirmer que les Européens ont pu pratiquer aux Etats-Unis des placements intéressants grâce à de l'argent prêté par les Américains. Sans doute, en début de période, les Américains ont-ils gagné plus que les Européens à ce double prêt réciproque. En effet, les Européens plaçaient à court terme et à faible taux d'intérêt tandis que les Américains procédaient à des placements à long terme plus productifs.

Mais, depuis, la situation a changé car les Européens effectuent des placements beaucoup plus avantageux aux Etats-Unis (notamment au titre des euro-dollars), tandis que les placements américains en Europe deviennent nettement moins rentables : c'est ainsi qu'en 1969 les Etats-Unis ont dû payer à l'étranger \$ 4,4 milliards en rémunération de placements étrangers sur le marché américain. Par conséquent, à supposer même que les placements étrangers aux Etats-Unis aient été à l'origine du double mouvement enregistré, on discerne mal la nature du préjudice subi par les Européens du fait que les Américains ont réexpédié des capitaux expatriés dans leurs pays d'origine pour les y faire fructifier.

Puisque les chiffres ne montrent de déficit ni dans les opérations courantes, ni dans les mouvements de capitaux, comment s'explique l'insistance avec laquelle Washington se voit prier de rétablir l'équilibre de sa balance des paiements ? En réalité, on ne peut parler de déficit que par référence à des balances qui ne font que mesurer - et cela de manière d'ailleurs assez grossière - les variations de la position de liquidités des Etats-Unis et non pas le déficit de leur balance des paiements.

La balance dite des transactions officielles de réserves mesure les relations entre les liquidités officielles et les engagements officiels. Elle devient déficitaire lorsqu'une banque commerciale italienne remet des dollars à la Banca d'Italia, car ce transfert interne à l'Italie a pour effet d'augmenter les engagements officiels des Etats-Unis envers la Banca d'Italia. Mais une telle opération est manifestement sans rapport avec un déficit de la balance des paiements. Quant à la balance dite "sur la base des liquidités", elle mesure les relations entre les réserves officielles et le total des engagements officiels et privés. Par les techniques comptables employées, les transferts de dollars entre les banques américaines et leurs filiales étrangères apparaissent, de façon inexacte, comme une détérioration de la position de liquidités dans laquelle certains voient, à tort, un reflet de la balance des paiements.

Les Américains commencent à prendre conscience que leurs statistiques des comptes extérieurs sont tout à fait inadéquates. Les "instruments de mesure" auxquels ils font présentement appel ne correspondent pas aux réalités qu'il s'agit d'appréhender et, dans ces conditions, les résultats qu'ils fournissent ont perdu toute signification. On se préoccupe donc à Washington de mettre au point les instruments adéquats. Mais en attendant qu'ils soient en état de fonctionner, on devrait se garder, ailleurs, de parler d'un déficit dont une analyse correcte des grandes masses comptables montre l'inexistence.

L'OPINION DE LA SEMAINE

CROISSANCE ECONOMIQUE
ET CROISSANCE BANCAIRE (I)

par O.G. Pirkham

Directeur Général Adjoint de la Deutsche Bank

Au cours des années 60, l'économie occidentale a connu, dans son ensemble, une expansion jusqu'alors inégalée en dépit de différentes crises monétaires et de quelques troubles de croissance dans certains pays. Cette expansion s'est manifestée parallèlement à l'accroissement spectaculaire du commerce mondial, qui a doublé durant cette période. Simultanément, une autre forme du commerce extérieur a atteint un volume considérable, à savoir les investissements directs à l'étranger. On estime que pour l'Europe, l'Amérique et le Japon réunis, ceux-ci ont franchi le cap des \$ 100 milliards.

Quelles sont les conséquences de cet ensemble de phénomènes dans le secteur bancaire international. A quelles modifications de structures ont-ils conduit les banques dans les différents pays ? Quelles ont été les réactions des milieux bancaires devant l'accroissement par à-coups des investissements étrangers directs ? Et enfin, que peut-on attendre de l'avenir dans ce domaine ?

Il faut tout d'abord souligner que dans une économie en expansion, le secteur bancaire se développe plus rapidement que cette économie dans son ensemble. Cette thèse, de prime abord surprenante, a été confirmée de façon empirique par des spécialistes compétents pour presque tous les pays industriels - d'ailleurs également pour l'URSS. Comment s'explique-t-elle ?

On sait que le développement économique se traduit par une division grandissante du travail et un besoin croissant de la production en capitaux. La disparité des niveaux en ce qui concerne la division du travail apparaît d'une façon particulièrement claire lorsque l'on compare les structures économiques des

pays en voie de développement à celles de nations fortement industrialisées telles que la République Fédérale ou la France. Mais il est fatal qu'avec le développement de l'industrialisation, les investissements engloutissent de plus en plus de capitaux. Le financement des investissements exige donc la présence d'un échelon bancaire capable de couvrir les demandes de crédits de l'économie. Mais cet échelon doit être d'autant plus important que les demandes de crédits atteignent, du fait notamment de la montée de la spécialisation, des proportions énormes. Il en résulte de toute évidence que le secteur bancaire se développe toujours plus vite que le produit brut d'un pays.

On constate donc - et cela vaut presque sans restriction pour l'ensemble du monde occidental - que durant les quinze dernières années (de 1955 à 1969), les banques ont connu une extension massive de leurs activités. Un simple coup d'oeil sur le développement des capitaux propres des banques des grands pays industriels montre que dans cet intervalle de temps leurs moyens ont doublé en général.

L'évolution a été particulièrement spectaculaire par exemple au Japon, en République Fédérale, en Espagne et aussi dans plusieurs pays en voie de développement. Le volume des moyens propres des banques a plus que décuplé au Japon durant ces quinze ans. Ce taux élevé semblera peut-être moins étonnant si l'on considère l'expansion économique générale de ce pays, et notamment la grande part du financement de l'industrie japonaise à l'étranger.

En République Fédérale, les établissements de crédit ont vu se multiplier presque par sept leurs moyens propres, ce qui s'explique - sous une forme affaiblie - par les mêmes motifs qu'au Japon. En Espagne et aussi dans différents pays en voie de développement, principalement dans ceux qui ont déjà entamé le processus d'industrialisation, le secteur bancaire a connu également une expansion presque plus vigoureuse que dans la plupart des nations traditionnellement industrielles.

Si l'on prend les bilans comme donnée représentative de l'activité des banques, ces constatations se trouvent même encore dépassées puisque leurs taux d'expansion au cours des quinze dernières années sont supérieurs à ceux de leurs moyens propres.

Simultanément, on a assisté à d'importantes transformations dans les structures bancaires elles-mêmes. On relève ici une indéniable tendance, et ceci dans la plupart des pays, vers une organisation à vocation universelle. Alors que chez les Anglo-Saxons la séparation stricte entre banques de dépôts et banques d'investissements avait toujours été préconisée, des exceptions de plus en plus étendues s'y sont largement imposées sous la pression des conditions du marché.

De fait, le système de la banque universelle, qui se trouvait encore fortement contesté il y a quelques années et qui s'est développé en France et en République Fédérale - avec, en France, une interruption temporaire consécutive à la législation sur les banques de l'année 1946 - s'avère être la forme adéquate d'organisation pour les opérations de crédits. Ce système est celui qui répond le mieux aux nécessités actuelles de la clientèle, qui demande à disposer d'un "super-marché financier sous un même toit", appelé aussi "department store banking". Que les banques ne se limitent plus aux services traditionnels et prennent en charge dans leurs prestations également des activités non bancaires apparaît ici particulièrement significatif.

Les exemples ne manquent pas dans ce domaine. Il suffit de citer les agences de voyages de la First National City Bank et de la Bank für Gemeinwirtschaft, ou encore les offres d'assurances et d'épargne à la construction. Comme exemple particulièrement remarquable de prestations de services du secteur bancaire sur une large palette, on peut mentionner la Banco de Comercio au Mexique, qui assure presque toutes les activités à caractère financier entrant dans le domaine de la banque grâce à une constante coopération avec des filiales étroitement intégrées.

La voie qu'empruntent les banques dans le cadre de cette politique d'expansion peut se prolonger dans deux directions différentes : soit qu'elles développent de nouvelles sections dans leur propre organisation, soit qu'elles rachètent ou prennent en charge des établissements déjà existants, ou s'y assurent une participation. Dans ce dernier cas, la concentration devient un moyen d'expansion. Même aux USA, où les banques sont limitées à l'exercice d'opérations uniquement bancaires en raison d'une législation nettement restrictive, elles ont réussi à contourner cette réglementation par l'édification de la "One-Bank-Holding-Company".

Cette modification dans les structures bancaires du monde occidental a un autre aspect important. Il s'agit des tendances à la concentration que l'on relève dans presque tous les pays industriels, qui se développe à l'ombre de la puissante vague de concentrations en train de déferler dans l'industrie et dont tout indique qu'elle n'est encore qu'à son début en Europe. Or ce processus transformera de façon fondamentale l'ensemble des structures industrielles. Aux seuls Etats-Unis, on a dénombré au cours des six dernières près de 20.000 cas d'absorptions. Le nombre des fusions est passé annuellement de 2.000 en 1964 à nettement plus de 6.000 en 1969.

Ces chiffres donnent déjà une idée des bouleversements auxquels il convient de s'attendre en Europe eu égard à la dimension moyenne des entreprises. Mais quelques exemples permettront de la préciser. Dans l'industrie automobile, il y a actuellement dans les pays de la CEE 175.000 entreprises, contre

7.000 seulement aux USA. Pour l'industrie textile, le rapport est de 82.000 contre 7.000. Le marché américain de la bière est assuré par 185 firmes alors que dans la CEE il existe à peu près 2.500 brasseries.

Il est bien certain que la restructuration de l'économie européenne, qui s'avère absolument nécessaire, deviendra une réalité, et il incombe aux banques de participer activement à ce mouvement. Mais, par contrecoup, l'agrandissement des entreprises pèse sur la dimension des banques elles-mêmes, au moins à la longue. Cet agrandissement engendre en effet des besoins et des vœux de financement tels que seuls des établissements bancaires nettement plus développés qu'actuellement peuvent être en mesure de les maîtriser.

On observe d'ailleurs déjà les prémises de ce mouvement dans presque tous les pays industriels. Même aux Etats-Unis, où la concentration des banques est très sévèrement surveillée depuis plus de 40 ans, une énorme opération a été mise en route à la faveur des lacunes de la législation: c'est la création des "One-Bank-Holding-Companies". En se constituant en société holding, une banque peut développer sans entrave son expansion dans tous les secteurs non bancaires, et l'on note que divers holdings de ce type sont engagés, en dehors de leurs activités bancaires classiques, dans une vingtaine de "financial non-banking-activities" et une bonne centaine de "non-financial-activities". Ces activités englobent aussi bien l'agriculture, les affaires minières, industrielles, immobilières et pétrolières que le commerce de gros et de détail.

Pour la seule période 1965-68, le nombre des "One-Bank-Holding-Companies" est passé de 117 à 783 et leur volume de dépôts de \$ 11,6 à 108,2 milliards. Au cours des derniers mois, lorsque l'on s'est mis à craindre que les lacunes de la législation ne viennent à être comblées, le processus de concentration s'est de nouveau fortement accéléré. A l'heure actuelle, plus d'un tiers des dépôts - et même, en Californie et dans l'Etat de New York, plus des deux tiers - se trouvent dans les "One-Bank-Holding-Companies".

La concentration de puissance de ces sociétés - on pourrait les qualifier de "financial conglomerates" - alliée à l'ascension vertigineuse des "corporate conglomerates" dans le domaine industriel n'a pas manqué d'accentuer l'inquiétude du gouvernement américain. Ainsi, le 24 mars 1969, le Secrétaire au Trésor David M. Kennedy écrivait au Président Nixon: "Notre économie de libre entreprise, où puissance commerciale et puissance financière sont séparées, connaîtrait en peu d'années une modification des plus complètes. Nous nous retrouverions devant une structure économique dominée par 50 à 75 gigantesques centres de puissance industrielle et financière. Ou bien ceux-ci seraient dominés par des "corporate conglomerates" qui contrôleraient les grandes banques (tentative chez Chemical), ou bien ce seraient de grandes banques qui contrôleraient de grands conglomerats industriels".

(à suivre).

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

AVANCEMENT DE LA NEGOCIATION AVEC LA GRANDE BRETAGNE. - La session qu'ont tenue la semaine dernière à Bruxelles les suppléants des Ministres des Sept a essentiellement permis à la délégation britannique de mieux expliquer sa conception de la période de transition dans le secteur agricole - sous la réserve toutefois qu'elle n'en a pas évoqué la durée, ce qui signifie qu'elle s'en tient pour le moment à sa demande initiale de 6 ans.

Les Britanniques ont confirmé qu'ils acceptent les règles de la politique agricole commune, qu'ils souhaitent une période de transition "aussi courte que possible" et que cette période de transition doit être la même pour tous les candidats au Marché Commun (ce qui ne manquera pas d'intéresser les autres postulants, notamment le Danemark). Ils ont indiqué que, sans attendre l'adhésion, ils vont introduire de façon autonome des prélèvements pour la viande bovine et les produits laitiers (sauf évidemment le beurre et le fromage) et accroître les prélèvements perçus dans le secteur des céréales, ce qui leur permettra de juger de l'efficacité de la méthode pour ce qui est de la formation du revenu des agriculteurs. Par ailleurs, ils se sont déclarés prêts à appliquer les prélèvements à l'égard des autres pays candidats comme à l'égard des Etats membres durant la période de transition, ce qui risque de ne pas faire l'affaire des Irlandais.

Il faut noter cependant que Londres, qui accepte la "préférence communautaire", tient à ce que les Six se rendent compte des problèmes qu'est susceptible de soulever le système pour ses échanges traditionnels avec l'Irlande et le Danemark - ainsi que pour ses courants commerciaux internationaux. Enfin, en ce qui concerne le rattrapage des prix agricoles européens, Londres accepte la fixation d'un "pourcentage minimum annuel" de rapprochement, formule lui laissant une marge d'appréciation, chaque année, sur le pourcentage global de rattrapage à effectuer, alors que les Six sont tombés d'accord pour qu'au contraire soit établi un calendrier fixe et précis (tant pour cent par an pendant tant d'années). Selon les Britanniques, leur formule pourrait leur permettre, en raison de sa souplesse, de s'aligner éventuellement, pour certains produits, sur les prix européens avant la fin de la période de transition.

De son côté, la Communauté a décidé de transmettre à Londres le document élaboré par la Commission sur les charges financières du Royaume Uni dans une Communauté élargie. Dans ce document, la Commission exprime l'avis que l'exercice de prévisions statistiques réclamé par les Anglais ne présente guère d'intérêt, qu'il convient au contraire d'engager immédiatement la discussion sur les modalités de la période de transition et qu'en tout état de cause il ne saurait être question de laisser se développer dans la Communauté une situation intolérable pour l'économie d'un Etat membre. A quoi Sir Con O'Neil a répondu que quoique l'on puisse penser des chiffres, l'application

du Règlement financier posera inévitablement de très difficiles problèmes à la Grande Bretagne.

Les Sept ont également eu un échange de vues au sujet du statut à réserver à Hong Kong, que la Communauté ne veut pas assimiler aux "territoires d'outre mer" qui bénéficient peu ou prou au régime intracommunautaire. Sir Con O'Neil a mis l'accent sur les données politiques du problème, soulignant que la "stabilité" de Hong Kong dépend largement des liens qui l'unissent à l'Occident. Il a insisté pour que l'intéressée soit admise au régime des préférences généralisées en faveur des pays en voie de développement, ce qui n'exclut nullement que les pays "donneurs" puissent bénéficier de certaines garanties (sans doute faut-il entendre ici une clause de sauvegarde). En dernier lieu, les Britanniques n'ont pas caché qu'ils pourraient être conduits, dans le cours de la négociation, à demander des périodes de transition pour d'autres secteurs que l'industrie et l'agriculture, tels l'harmonisation fiscale, la libre circulation des capitaux, l'application des accords préférentiels ou d'associations avec les pays tiers.

Les suppléants se réuniront à nouveau les 17 et 18 novembre, puis les 1er et 2 décembre. La prochaine conférence ministérielle à Sept se tiendra le 8 décembre.

VERS L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE. - La Commission a adressé aux Etats membres des propositions pour la réalisation, par étapes, de l'Union économique et monétaire. Ces propositions font directement suite au dépôt du Rapport du "Groupe Werner", dont elles reprennent pratiquement les conclusions en les complétant ou en les nuanciant.

La Commission avait entre les mains un dossier particulièrement épineux. Sur le plan politique et institutionnel, l'Union économique et monétaire signifie en effet un système communautaire de banques centrales, une politique économique conçue et conduite dans une assez large mesure au niveau communautaire et, cela étant, un contrôle démocratique s'exerçant dans les mêmes conditions. Qu'il se dégage d'une telle évolution un fort parfum de supranationalité, c'est un fait. Mais n'en va-t-il pas de même des ressources propres de la Communauté. Nul ne peut donc ignorer où l'on va. Mais puisque les choses vont sans dire, Paris aurait préféré qu'on ne les dise point. Pourtant, il était difficile à la Commission de rédiger des propositions concrètes sur l'Union économique et monétaire sans la décrire, même succinctement. Par rapport au "groupe Werner" composé d'experts indépendants et qui avait travaillé sur un plan technique et fonctionnel, la Commission a agi comme l'institution politique qu'elle est. Mais si une institution "politique" doit connaître le "possible", elle est tenue aussi à une certaine rigueur. Ce qui explique finalement les nuances, les précisions apportées aux conclusions du Rapport Werner.

En pratique, il s'agit ici de quatre "documents" : une "communication" au Conseil (texte que celui-ci n'a pas à approuver), un

projet de "résolution" du Conseil (qui doit être approuvé) et deux propositions de décisions. La Commission a donc habilement joué de l'éventail juridique dont elle dispose. La philosophie de l'ensemble est la suivante : la Communauté doit aller vers l'Union économique et monétaire avec tout ce que celle-ci réclame (mais pas plus) sur le plan institutionnel et politique, y compris une adaptation en temps opportun du Traité de Rome. Cette Union doit être réalisée avant la fin de la décennie, c'est-à-dire que la Communauté a tout le temps d'engager une discussion institutionnelle évidemment délicate. Les problèmes posés demandent d'ailleurs une réflexion sérieuse. Cela étant, rien ne s'oppose à ce que les Six, dès maintenant, entreprennent de franchir une première étape de trois ans, étant entendu qu'en raison des multiples actions concrètes qui devront s'y dérouler ils se trouveront alors engagés dans un processus irréversible.

Dans sa "communication", la Commission souligne notamment qu'elle considère que l'achèvement de l'Union économique et la réalisation de l'Union monétaire devront s'accompagner du transfert à la Communauté de certaines compétences exercées jusque là au plan national, ce transfert devant se limiter à ce qui est nécessaire à la cohésion de l'Union et à l'efficacité de l'action communautaire. Les politiques arrêtées au niveau communautaire devront faire l'objet d'un contrôle démocratique exercé par le Parlement Européen.

La Commission examine par ailleurs les deux suggestions faites par le Groupe Werner pour la période finale de l'Union : création d'un "système communautaire de banques centrales" et d'un "centre de décision de politique économique". Les questions soulevées par ces deux problèmes, dit-elle, ne sont pas du même ordre. Il y a d'une part les questions que pose la gestion monétaire de l'Union, dont la solution requerra, entre autres, la mise en place d'un système communautaire des banques centrales dont il conviendra de préciser la nature et les responsabilités propres". Il y a d'autre part la question de la conduite de la politique économique et monétaire de l'Union : "à cet égard, le vrai problème est celui du transfert aux institutions communautaires des compétences et responsabilités nécessaires. La répartition des compétences entre les institutions communautaires d'une part, entre ces institutions et les autorités des Etats membres d'autre part, ne saurait être dès maintenant préjugée. Elle devra toutefois répondre à la nécessité d'assurer aux institutions de la Communauté une réelle efficacité et une assise démocratique valable". Par ailleurs, la Commission déclare "partager l'opinion selon laquelle le Traité de Rome devra être adapté aux exigences de la réalisation de l'Union". Elle estime cependant que ces adaptations devront être définies en fonction des progrès à effectuer.

Dans son projet de résolution, la Commission demande aux Etats membres de prendre l'engagement de réaliser l'Union économique dont elle définit, en trois paragraphes de quinze lignes, les éléments essentiels. Définition succincte, mais où il est précisé que la Communauté devra "détenir dans le domaine économique et monétaire

les compétences nécessaires pour assurer une efficace gestion de l'Union, soumise à un contrôle démocratique au niveau communautaire". Suit une série de propositions relatives à une première étape de trois ans (1971-73) :

- fixation de procédures assurant le renforcement de la coordination des politiques économiques à court terme, et notamment de la politique budgétaire ;
- abaissement des frontières fiscales (rapprochement des taux et de l'assiette de la TVA et des accises, harmonisation du régime fiscal appliqué aux intérêts provenant des valeurs mobilières à revenu fixe et aux dividendes) ;
- abolition complète des contrôles des particuliers aux frontières intracommunautaires ;
- harmonisation de l'assiette des impôts sur les sociétés ;
- mise en oeuvre de la libre circulation des capitaux ;
- actions dans le domaine structurel et régional ;
- définition en commun des grandes orientations en matière de politiques monétaires et de crédit au sein du Comité des Gouverneurs des banques centrales ;
- adoption progressive de positions communes dans les relations monétaires internationales ;
- réduction, afin de parvenir progressivement à l'instauration d'un régime de change spécifique propre à la CEE, des fluctuations des cours entre monnaies communautaires à l'intérieur de marges plus étroites que celles résultant de l'application des marges en vigueur pour le dollar, grâce à une action concertée sur cette monnaie ;
- étude des modalités de la création d'un Fonds Européen de coopération monétaire.

Enfin, les propositions de décisions sont les suivantes :

- (1) Renforcement de la coordination des politiques économiques à court terme : trois réunions ministérielles devraient avoir lieu chaque année (février, juin et octobre) pour permettre notamment l'élaboration de budgets économiques nationaux compatibles.
- (2) Renforcement de la collaboration entre les banques centrales; le Comité des Gouverneurs devrait se réunir au moins deux fois par an pour définir les orientations à respecter dans la conduite des politiques monétaires et du crédit (évolution de la liquidité bancaire, conditions de distribution du crédit, niveau des taux d'intérêt).

L'HARMONISATION DES NORMES TECHNIQUES. - En mai 1969, le Conseil des Six avait adopté un programme d'élimination des entraves techniques aux échanges et il avait été décidé que les Etats membres, dorénavant, ne prendraient pas en la matière de nouvelles réglementations sans consultations au niveau communautaire. Ce programme a reçu début octobre un début d'application avec l'entrée en vigueur de la Directive sur la composition des gaz d'échappement des véhicules à moteur. Il n'existait aucune réglementation sur ce point mais la France et l'Allemagne avaient l'intention d'en créer une : c'est la raison pour laquelle le sujet fut traité - dans un délai très rapide - à l'échelle de la CEE.

Neuf autres directives - dont huit relatives aux véhicules automobiles et la neuvième au verre de cristal - entreront en vigueur dans les 12 à 18 mois à venir. Vingt deux autres sont en instance devant le Conseil, les plus importantes concernant le secteur textile, ainsi que les machines et appareils électriques. On peut espérer qu'elles feront l'objet de décisions du Conseil d'ici trois à quatre mois. Au total, la Commission a donc transmis au Conseil la moitié environ des projets à propos desquels elle doit prendre position.

Toutefois, comme l'a indiqué le Directeur Général des Affaires Industrielles de la Commission, Robert Toulemon, l'objet poursuivi par la Commission ira inévitablement en s'élargissant de la suppression des entraves aux échanges à la protection de l'environnement. La Commission a constaté en effet qu'elle ne pouvait échapper aux problèmes "qualitatifs". Du fait que les problèmes de protection de l'environnement ont sensibilisé l'opinion politique et les gouvernements, la Commission se propose de rechercher un accord à ce niveau.

CONSEIL DE MINISTRES DE L'AGRICULTURE.- A l'ordre du jour figurait, les 9 et 10 novembre, l'examen de deux propositions de la Commission tendant à réduire les excédents structurels de production: (1) dans le secteur laitier (prime à l'élimination des vaches laitières et prime à la non-commercialisation du lait); (2) dans le secteur des fruits (primes à l'arrachage des pommiers, poiriers et pêcheurs).

OUVERTURE DES DISCUSSIONS AVEC LES PAYS DE L'AELE.- Le 10 novembre, les discussions se sont ouvertes entre la Communauté et trois pays de l'AELE (Suède, Suisse et Autriche) non candidats à l'adhésion mais soucieux d'aboutir avec les Six à des accords spécifiques aussi larges que possible. Une prise de contact identique, au niveau ministériel, aura lieu le 23 novembre entre la CEE et les trois autres pays de l'AELE non candidats (Finlande, Islande, Portugal).

Des conversations exploratoires vont être engagées pour préciser les problèmes que posent ces pays, problèmes différents d'ailleurs en raison de leur situation économique et politique. Jusqu'à présent en effet, on a quelque peine ici à imaginer quel genre de relations pourrait être établies entre eux et la Communauté élargie.

PARIS PRECISE SA POLITIQUE EUROPEENNE.- La discours prononcé la semaine dernière devant l'Assemblée Nationale française par le Ministre des Affaires Etrangères Maurice Schumann contient plusieurs "mises en garde", estime-t-on ici. Certes ce discours n'a aucun ton polémique, mais les "rappels" qu'il contient de la position française sur l'avenir de la Communauté n'en sont pas moins extrêmement nets.

- 1°) Le Règlement financier, adopté par les Gouvernements, n'a toujours été ratifié que par le seul Parlement français. Or il avait été entendu que toutes les ratifications devraient être accomplies avant la fin de l'année 1970. Il reste aux partenaires de la France un peu plus de six semaines... L'orateur a souligné que l'achèvement devait précéder l'élargissement. Apparemment, du côté français, on ne constate pas de "mauvaise volonté" politique d'un Etat membre ou d'un autre..., mais on remarque que certains engagements ne sont toujours pas remplis. Il faut en tirer la conclusion que les négociations d'élargissement ne pourront pas entrer dans une phase "de décision" tant que le Règlement financier ne sera pas ratifié. D'autant que le gouvernement britannique pourrait en être incité à le remettre en question. Il semble que deux pays soient très en retard dans la procédure de ratification : l'Italie et la Belgique. Ils peuvent évidemment invoquer de bonnes raisons de politique intérieure. Quoiqu'il en soit, on paraît décidé, à Paris, à ne prendre aucun risque dans cette affaire. Puisque le Règlement financier n'existera que lorsqu'il sera ratifié, cette ratification doit donc intervenir avant tout autre développement sur le plan de l'élargissement. Juridiquement, cette position paraît difficilement contestable.

- 2°) Au sujet de ces négociations d'élargissement, le Ministre français a discrètement rappelé qu'il existe une "position commune", et cela au moment où précisément certains mouvements centrifuges semblent se produire dans la Communauté. Il a par ailleurs souligné que l'accueil des candidats ne doit pas se faire au prix d'une altération de la Communauté ou d'une modification de la nature même du Traité de Rome. Il ne s'agit pas de changer les règlements européens, mais de permettre aux candidats de s'y adapter grâce à "une" période de transition. Dans le cas contraire il y aurait transformation de la Communauté. Cette mise au point est faite à l'époque où les négociations entrent dans une première phase délicate, et après une session ministérielle à Luxembourg assez peu satisfaisante du point de vue français.

- 3°) A propos de l'élaboration du plan vers l'Union économique et monétaire, Paris est dans une position plus délicate. L'orateur a repoussé les éléments supranationaux qui se trouvaient dans le "rapport Werner", non pas en les condamnant, cela vaut d'être souligné, mais en marquant qu'il était trop tôt pour en parler. En revanche, il a estimé que les propositions de la Commission sur le même sujet tiennent davantage compte des préoccupations françaises. C'est exact d'une certaine façon. Pourtant, la Commission n'a jamais dissimulé ce que signifie à terme l'Union économique et monétaire sur le plan politique et institutionnel. Même si la description qu'elle en fait est assez succincte, cette description n'en est pas moins très explicite. En fait, le Ministre s'est sans doute adressé à Bonn et à La Haye où, depuis quelques jours, une campagne s'est ouverte contre les propositions de la Commission, motif pris de ce que celle-ci tiendrait trop largement compte des positions françaises. Tant à Bonn qu'à La Haye, on paraît vouloir "jouer à fond" le plan supranational. Les souvenirs de 1965 sont encore frais dans toutes

les mémoires . A l'époque déjà, certains avaient fait des transferts de compétences la condition de l'adoption du Règlement financier agricole. On sait ce qui est devenu.

Depuis, le Règlement financier a été adopté, les ressources propres ont été créées, le contrôle du Parlement Européen a été prévu en temps utile. Maurice Schumann, s'adressant à ses partenaires, a paru leur dire : ne faites pas à nouveau du transfert de compétences (problème qui ne se posera que dans quelques années) la condition de l'adoption de mesures concrètes en matière économique et monétaire. Après tout, il conviendrait peut-être de se rendre compte dans cette affaire, que les propositions de la Commission ont été adoptées par des personnalités comme MM. Mansholt et Spinelli, dont les opinions politiques sont bien connues et qui ne peuvent être considérés comme systématiquement favorables aux idées européennes de la France. Reste à s'interroger sur les motivations profondes des réactions allemandes et néerlandaises. On ne devrait pas tarder à être fixé sur ce point, mais en sachant que Paris ne se laissera pas entraîner, maintenant, sur un terrain qui ne lui convient pas.

LES SYNDICATS ET LA POLITIQUE INDUSTRIELLE COMMUNE. - Une sévère critique de la conception générale de la Commission en matière de politique industrielle a été formulée par la Confédération européenne des Syndicats libres. Selon celle-ci, les objectifs donnés à cette politique - croissance économique, libre concurrence, recherche du profit et liberté de décision - réduisent l'amélioration des conditions sociales à n'être plus ou moins, que le sous-produit du "progrès au sens le plus large" visé par le memorandum de la Commission. En d'autres termes, la politique industrielle ainsi définie reflète une conception purement capitaliste; elle est essentiellement axée sur les valeurs économiques, alors que pour la Confédération, loin d'être un but en soi elle devrait constituer un instrument de progrès social.

La Confédération demande donc qu'en préambule à une politique visant à transformer les structures, à organiser une série de mutation et à en unifier le cadre juridique, fiscal et financier, la Commission s'engage de façon claire et définitive sur les principes sociaux et économiques devant servir de base au progrès. Des notions telles que la reconnaissance de l'initiative privée et de la concurrence, l'accroissement de la participation des travailleurs à la définition des objectifs du développement et à la vie des entreprises, la protection de l'environnement naturel ou la suppression des conflits d'intérêts sont beaucoup trop vagues. Ce qui importe, c'est de savoir quelles modifications sont nécessaires, du point de vue tant social qu'économique, pour que les fruits du progrès technique soient répartis comme il convient. Pour la Confédération, il n'est pas acceptable que les aspects sociaux et humains du progrès technologique soient subordonnés aux possibilités économiques d'un système fondé sur l'initiative privée ou le principe du profit.

Pour faire contrepoids au pouvoir de décision de l'appareil de production, il est indispensable d'organiser le contrôle des déci-

sions - qu'elles soient d'ordre économique, social ou politique - par les travailleurs et leurs syndicats. A cet effet, il convient de prévoir l'institution d'un instrument supranational chargé d'orienter la politique industrielle de la Communauté ainsi que la création d'un "Comité permanent pour la politique industrielle" dont les représentants des travailleurs feraient partie. En étroite coopération avec les organes et les comités relevant de la politique économique à moyen terme, de la politique régionale et de la politique de l'emploi, ces deux organismes devraient participer directement à la préparation des décisions. Il serait souhaitable également que ce soit sur la base de cette collaboration entre tous les secteurs de compétence que soient élaborées les études à venir sur les tendances à long terme du développement économique.

LE ROYAUME UNI ET LA COOPERATION SPATIALE EUROPEENNE. - La deuxième partie de la quatrième Conférence spatiale européenne, qui s'est déroulée la semaine dernière à Bruxelles, a fait apparaître que trois pays seulement, Belgique, France et République Fédérale, restent disposés à assurer la réalisation complète du programme spatial européen, et notamment des travaux relatifs aux satellites scientifiques, aux satellites d'application et aux lanceurs. Certes une large majorité des 15 pays participant à la Conférence a réaffirmé sa volonté de continuer l'effort en commun en matière de satellites, qu'ils soient de recherche ou d'application, mais ces trois pays sont jusqu'à présent les seuls à vouloir mener également à son terme le programme consacré aux lanceurs (programmes Europa I, II et III). La défection du Royaume Uni - dont le délégué a déclaré que son gouvernement, qui prépare une réforme complète des structures de son budget, est hors d'état de prendre à l'heure actuelle de nouveaux engagements financiers - aura une incidence financière notable sur le programme spatial européen. De ce fait, il faudra évidemment en réduire l'ampleur et l'étaler davantage dans le temps.

En ce qui concerne la participation éventuelle de l'Europe au programme post-Apollo, les informations obtenues aux Etats-Unis par M. Lefèvre, Ministre belge de la Recherche, ont été encourageantes dans l'ensemble, sous réserve que certains problèmes reçoivent une solution plus satisfaisante. Selon les Américains, la participation de l'Europe à raison de 10 % - soit \$ 1 milliard environ sur dix ans - peut être considérée comme suffisante pour être justifiée. La Conférence spatiale européenne a donc décidé de constituer un Comité ad hoc chargé de définir les points à examiner avec les autorités américaines à propos de cette éventuelle participation.

Pour ce qui est du programme spatial européen, l'Allemagne la France et la Belgique laisseront aux autres pays européens la possibilité de les rejoindre jusqu'à la fin 1970. Ils examineront en outre les modalités selon lesquelles les autres pays pourraient s'engager à contribuer soit au programme entier, soit à des projets particuliers.

E U R O F L A S H

- P. 18 - ASSURANCES - Allemagne: SCHWEIZERISCHE RÜCKVERSICHERUNGS devient majoritaire dans BERLINISCHE FEUER, qui prend le contrôle de AACHEN-LEIPZIGER-VERSICHERUNGS; NILLMIJ. remplace sa succursale de Düsseldorf par une filiale; KfZ-UNFALL-FINANZIERUNGSVERMITTLUNGS est d'origine espagnole.
- P. 18 - AUTOMOBILE - Autriche: Négociations B.M.W./STEYR-DAIMLER-PUCH. France: Réorganisation de la distribution de BRITISH LEYLAND. Luxembourg: Création de DAIMLER-BENZ FINANZ-HOLDING. USA: Une licence AUDI NSU pour GENERAL MOTORS.
- P. 19 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: CUNNINGHAM-LIMP s'installe à Francfort. Autriche: Association germano-autrichienne dans WERZALIT. Belgique: Création de NATIONALE IMMOBILIEN & BELEGGINGSMIJ. Grande-Bretagne: HOLLAND AMERIKA LIJN prend 50 % dans WESTMINSTER GRAVELS; PIPE LINE TECHNOLOGIST (NEDERLAND) ouvre une succursale à Mold/Flints. France: Association franco-néerlandaise dans ENTREPRISE DE CONSTRUCTION EUROPEENNE ALBOUW-PANTZ REUNIS. Italie: Projets industriels de ARMSTRONG CORK; Concentration au profit de COSTRUZIONI & INDUSTRIA EDILIZIA; Réorganisation de STA GESTIONI INDUSTRIALI CASENTINO; MOLINI CERTOSA se défait de ses intérêts dans GRANDI MOLINI & PASTIFICI ASSOCIATI. Pays-Bas: NEDERHORST prend le contrôle de J.J. VAN GENTS.
- P. 22 - CHIMIE - Allemagne: LEAD INDUSTRIES GROUP développe KALKOW & SCHÖN; Concentration au profit de WERNER & MERTZ. France: CHEM-TREND-FRANCE est à capital danois; Les accords LA SOUDURE AUTOGENE FRANCAISE/WESTFÄLISCHE UNION AG FÜR EISEN & DRAHTINDUSTRIE. Italie: ESSO CHIMICA se défait de ses intérêts dans ETILENSARDA au profit de RUMIANCA. Mexique: Association UGINE KUHLMANN/FERTILIZANTES FOSFATADOS MEXICANOS. Pays-Bas: INTERNATIONAL CHEMICAL & NUCLEAR renonce à la prise de contrôle de DAGRA. Suisse: MCM KLOSTERFRAU prend le contrôle de HERMES SÜSSTOFF.
- P. 23 - COMMERCE - France: Création de NOUVELLE D'EXPANSION REDOUTE.
- P. 24 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE ET SPATIALE - Allemagne: AEG TELEFUNKEN prend 25 % dans ERNO RAUMFAHRTTECHNIK. Italie: Les accords ROCKETDYNE/SNIA VISCOSA.
- P. 24 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: "DE OUDE DELFT" prend le contrôle de TEL-A. DOC FERNWIRK-ARCHIVIERUNGS- & DOCUMENTATIONS-SYSTEME; Concentration au profit de HUECK & C°. Autriche: GERÄTE FÜR AUTOMATION est d'origine allemande. Luxembourg: Création de KLÖCKNER-MOËLLER LUXEMBOURG. Italie: Nouvelle concentration au profit de CARLO PACHETTI.

- P. 25 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: Projets commerciaux de FACOM; Rationalisation chez DEMAG et chez FRANCO TYP; Concentration au profit de HORSTKÖTTER & C°; Les apports de DEUTSCHE BABCOCK & WILCOX à HEIM-FRIED. Belgique: THE CORNELIUS C° ouvre une succursale à Leefdaal. France: LACHAUSSEE-FRANCE est à capital belge; GUTBROD passe sous le contrôle d'INVESTITIONS- & HANDELSBANK; S.N.R. prend 30 % et GAMET PRODUCTS LTD 15 % dans LA PRECISION INDUSTRIELLE; EATON YALE & TOWN ferme sa filiale de Levallois-Perret. Grande-Bretagne: LA PRECISION INDUSTRIELLE prend 40 % dans GAMET PRODUCTS; LACHAUSSEE (GREAT BRITAIN) est à capital belge; Création de KRAUSS-MAFFEI (U.K.). Pays-Bas: GRUNDFOS POMPEN NEDERLAND est à capital danois, et HYMMEN INTERNATIONAL à capital allemand.
- P. 28 - CUIR - Allemagne: Association germano-américaine dans CONTI PELZ. Belgique: WESSELS-BELGIË est d'origine néerlandaise. France: FRITALA FRANCE est à capital finlandais.
- P. 29 - EDITION - Belgique: Association franco-germano-anglo-helvéto-suédoise dans CASSETTES INTERNATIONAL.
- P. 29 - ELECTRONIQUE - Allemagne: C.T.S. (DEUTSCHLAND) passe sous le contrôle de A.B. ELECTRONIC COMPONENTS; TRIO-KENWOOD ELECTRONICS ouvre une succursale à Francfort. Belgique: WESTERN MICROWAVE LABORATORIES s'installe à Bruxelles; INFIBEL est filiale commune de SIEMENS et de S.N.I. France: OHMIC passe sous le contrôle de BOURNS. Grande-Bretagne: ROHDE & SCHWARZ s'installe à Bexleyheath/Kent; RADIX ELECTRONICS obtient la représentation de SYSTEMS ENGINEERING LABORATORIES pour les Pays-Bas. Italie: Les apports de STIRER à MONTEDEL.
- P. 31 - ENGINEERING - France: Absorption définitive d'AMCO par S.N. MAREP. Italie: Les accords BONNER & MOORE EUROPE/CIA TECNICA INTERNAZIONALE.
- P. 31 - FINANCE - Allemagne: Développement d'INTERFACTOR BETEILIGUNGS, et de KÖNIGSTEINER BAUSPARKASSE. Belgique: Association néerland-germano-belgo-britannique dans EUROPEAN BANK INTERNATIONAL; J.H. VAVASSEUR & C° LTD ferme sa filiale de Bruxelles; Les apports de SOFINA à TRACTION & ELECTRICITY. France: ATLAS PARTICIPATIONS FRANCE prend 10 % dans CREDIT CHIMIQUE; Trois filiales cadre pour BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS; Les apports d'UNION INDUSTRIELLE DE CREDIT à FINANCIERE SOFAL. Grande-Bretagne: ALGEMENE BANK NEDERLAND développe sa succursale de Londres; R.P.F. SERVICES ouvre une succursale à Londres. Italie: Concentration au profit de BASTOGLI. Japon: DEUTSCHE ÜBERSEEISCHE BANK ouvre une succursale à Tokyo. Pays-Bas: Entré définitive d'UNION BANK et de CENTRAL NATIONAL BANK dans BANK VAN EMBDEN, transformée en DE OCCIDENTALE BANK. USA: ALGEMENE BANK NEDERLAND transforme en filiale sa succursale de New York.
- P. 34 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: VITTEL s'installe à Düsseldorf; Accords technico-financiers HOLSTEN-BRAUEREI/KAISER-BRAUEREI/STERN BRAUEREI.

France : Deux filiales pour CHICOREE LEROUX. Pays-Bas : Les accords DOMMELSCHE BIERBROUWERIJ/C.H. CAERS.

- P. 35 - INDUSTRIE NUCLEAIRE - Allemagne: NUS CORP. prend un intérêt dans NUKLEAR-INGENIEUR-GESELLSCHAFT. Australie: URANGESELLSCHAFT cède à SOMIREN une participation dans un permis d'exploration.
- P. 36 - METALLURGIE - Allemagne: AMERICAN HOME PRODUCTS simplifie ses intérêts; Concentration au profit de BOHLMANN; GIESSEREI WILHELMA est filiale de BERGMANN ELEKTRO. Luxembourg: Constitution définitive de LUXWIRE. Suisse: Création de HOESCH ZURICH. USA: PECHINEY prend le contrôle de SOUTHERN EXTRUSION.
- P. 37 - PAPIER - Allemagne: Association FISKEBY/BRUNSTERMANN & C°; Concentration au profit de GIESECKE & DEVRIENT. Italie: Association DONZELLI/SNIA VISCOSA/INSUD.
- P. 38 - PETROLE - Allemagne: GULF OIL ouvre une succursale à Düsseldorf.
- P. 38 - PHARMACIE - Espagne: KALI-FARMA est à capital allemand. Portugal: Projets industriels de FARBWERKE HOECHST. Suisse: BI OCHEMA KREFELD ouvre une succursale à Zurich.
- P. 39 - PLASTIQUES - Allemagne: NED. LINOLEUMFABRIEK développe sa filiale de Francfort; BIEDERMANN prend le contrôle de ZOLLER-PLASTIC-WERK.
- P. 39 - PUBLICITE - Suisse: KHR WERBEAGENTUR est à capital allemand.
- P. 39 - TEXTILES - Autriche: SPINNTEX est filiale de KUFNER TEXTILWERKE. Brésil: BRASILEIRA DE SINTETICOS passe sous le contrôle de HOECHST. France: ETS. PETROFF est à capital suédois. Luxembourg: Création de ALFONS MÜLLER-WIPPERFÜRTH.
- P. 40 - TOURISME - Allemagne: HOTEL VIER JAHRESZEITEN passe sous le contrôle conjoint d'IHC, LUFTHANSA et KEMPINSKI HOTELBETRIEBS.
- P. 41 - TRANSPORTS - Allemagne: Concentration au profit de RAAB KARCHER. Belgique: EUROPA EXPRESS passe sous le contrôle de P. & O. TRANSPORT HOLDINGS. France: Association franco-anglaise dans CAMPBELL-MARSHALL & C°. Grande-Bretagne: PHS. VAN OMMEREN prend le contrôle d'OVERSEAS LINERS & GENERAL AGENCIES.
- P. 41 - DIVERS - Allemagne: JANSSEN DECORATION est à capital français; INTERNAUTIC BENELUX (bateaux de plaisance) s'installe à Cologne; Concentration au profit de LANDW. EIN- & VERKAUFVEREIN AXSTEDT (coopérative agricole). France: STE DES MAÏS ANGEVINS prend le contrôle de VILMORIN ANDRIEUX (horticulture). Suisse: KELLER & C° (joaillerie) est à capital allemand.

ASSURANCES

(586/18) Le groupe de Zurich SCHWEIZERISCHE RÜCKVERSICHERUNGSGESELLSCHAFT (cf. n° 533 p.19) a renforcé et simplifié ses intérêts en République Fédérale où il est devenu majoritaire, avec sa filiale (70 %) BAYERISCHE RÜCKVERSICHERUNGS AG de Munich (cf. n° 491 p.18), dans la compagnie d'assurances "incendie" BERLINISCHE FEUER-VERSICHERUNGS-ANSTALT (Munich et Berlin) en y reprenant notamment la participation (15,3 %) de l'affiliée WÜRTTEMBERGISCHE FEUER-VERSICHERUNGS AG de Stuttgart (cf. n° 475 p.16). Celle-ci a repris en revanche à la BAYERISCHE RÜCKVERSICHERUNGS et à sa compagnie-mère de Zurich leurs intérêts respectifs (30 % et 10 %) dans la compagnie d'assurances "vie" ISAR LEBENSVERSICHERUNGS AG de Munich (cf. n° 491 p.18).

De son côté, BERLINISCHE FEUER (capital de DM. 9 millions et total de primes de DM. 149 millions), qui possède à Saarbrücken le contrôle de la SAAR-RHEIN ALLGEMEINE VERSICHERUNGS AG (cf. n° 321 p.19), a pris à Aix-la-Chapelle celui de la compagnie d'assurances générales AACHEN-LEIPZIGER-VERSICHERUNGS AG (capital de DM. 4 millions et primes de DM. 75,6 millions), où elle avait jusqu'ici un intérêt de 37,5 %, sa propre compagnie-mère y détenant également une participation minoritaire.

(586/18) Membre à La Haye du groupe EERSTE NEDERLANDSCHE-NILLMIJ. N.V. (cf. n° 548 p.18), la compagnie d'assurances générales VERENIGDE NILLMIJ N.V. (cf. n° 509 p.20) a fermé sa succursale de Düsseldorf (cf. n° 494 p.19) pour la remplacer par une filiale, NILLMIJ ANLAGE- & KREDITBERATUNG, VERSICHERUNGSVERMITTLUNG GmbH (capital de DM. 100.000), dirigée par M. Günther Herte.

(586/18) Des intérêts espagnols portés notamment par M. Johann Johnen (Benidorm/Alicante) ont été à l'origine à Francfort de la firme de courtage d'assurances "accidents" KfZ-UNFALL-FINANZIERUNGSVERMITTLUNGS GmbH (capital de DM. 20.000).

AUTOMOBILE

(586/18) Des négociations sont en cours entre les firmes automobiles autrichienne STEYR-DAIMLER-PUCH AG de Steyr (cf. n° 579 p.26) et allemande B.M.W.-BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG de Munich (cf. n° 542 p.18), notamment pour la production conjointe de motocyclettes de 300 cc.

(586/19) Membre du groupe VOLKSWAGENWERK AG (Wolfsburg), le constructeur AUDI NSU AUTO UNION AG de Neckarsulm (cf. n° 585 p.16) a concédé, pour le prix de \$ 50 millions et après plusieurs mois de négociations (cf. n° 568 p.19), au groupe GENERAL MOTORS CORP. de Detroit (cf. n° 571 p.20) la licence non exclusive du moteur rotatif "Wankel", avec droit mondial de fabrication et de vente sauf en ce qui concerne les applications aériennes.

AUDI partage 60/40 avec la firme d'engineering WANKEL GmbH de Lindau (contrôlée par MM. Felix Wankel et Ernst Hutzenlaub) la propriété du brevet du moteur rotatif "Wankel" inventé en 1954 par M. F. Wankel, dont la licence a été déjà accordée aux Etats-Unis (cf. n° 529 p.16) au groupe CURTISS-WRIGHT CORP. de Wood-Ridge/N. J. (cf. n° 543 p.26).

(586/19) Le groupe automobile et de mécanique lourde de Stuttgart-Untertürkheim DAIMLER-BENZ AG (cf. n° 584 p.19) s'est donné à Luxembourg une filiale financière et de portefeuille, DAIMLER-BENZ FINANZ-HOLDING AG au capital de FS. 25 millions (libéré de 75 %), dirigée par MM. Karl F.W. Pater, J. Wismann, G. Siara et R. Kremer.

Le contrôle majoritaire de la nouvelle affaire est directement détenu par la filiale de Zurich HANDELSGESELLSCHAFT FÜR DAIMLER-BENZ ERZEUGNISSE AG, et des participations y sont portées par les sociétés du groupe à New York, Fort Lee/N.J., Toronto, Buenos-Aires, Sao Bernardo do Campo/Brésil et Melbourne/Australie.

(586/19) Importateur jusqu'ici pour la région Sud-Est de la France des véhicules du groupe de Londres B. L. M. C. -BRITISH LEYLAND MOTOR CORP. LTD (cf. n° 581 p.20), la société KENNINGS SA de Lyon (cf. n° 437 p.18) - filiale de la compagnie britannique KENNING MOTOR GROUP LTD (Clay Cross/Derby) - agira désormais simplement en tant que concessionnaire à la suite de la récente création (cf. n° 563 p.15) de la filiale d'importation BRITISH LEYLAND FRANCE (Gonesse/Val d'Oise).

Il en ira de même pour la société A. F. I. V. A. -AGENCE FRANCAISE D'IMPORTATION DE VEHICULES AUTOMOBILES SA (Neuilly/Hts-de-Seine), jusqu'ici importateur pour la partie Nord du pays.

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(586/19) L'entreprise de génie civil CUNNINGHAM-LIMP C° de Detroit/Mich. (cf. n° 430 p.24) a renforcé ses intérêts chez les Six (cf. notamment n° 342 p.18) en installant à Francfort une filiale d'études, conception et engineering pour bâtiments industriels notamment; CUNNINGHAM-LIMP (DEUTSCHLAND) GmbH (capital de DM. 20.000), que dirigent MM G.B. Williams et A.P. Lawrence.

La fondatrice est présente depuis 1966 en Belgique (Bruxelles) et depuis 1967 en France (Paris).

(586/20) La compagnie maritime de Rotterdam HOLLAND AMERIKA LIJN N.V. (cf. n° 582 p.27) négocie la prise d'une participation de 50 % à Southampton dans l'entreprise de dragage et extraction de sables et graviers WESTMINSTER GRAVELS LTD.

Celle-ci, qui opère principalement dans la Manche, la Mer du Nord et sur les côtes d'Islande, appartient au WESTMINSTER DREDGING GROUP LTD de Londres (cf. n° 541 p.17), lui-même contrôlé par le groupe de génie civil d'Utrecht BOS KALIS WESTMINSTER DREDGING GROUP N.V. (cf. n° 578 p.18).

(586/20) Il entre dans les intentions du groupe ARMSTRONG CORK C° de Lancaster/Pa. (cf. n° 551 p.17) d'édifier à Varese une usine de panneaux d'insonorisation incombustibles et dalles pour recouvrements de sol, matériaux distribués jusqu'ici en Italie par la firme SADI SpA (Vicenza). La représentation du groupe dans le pays est également assurée : 1°) pour ses produits d'isolation "Armaflex" pour conduites réfrigérantes ou chauffantes par la société MITA Sas (Milan); 2°) pour ses adhésifs par la firme RIBERI Sas (Turin).

ARMSTRONG CORK est solidement implanté chez les Six avec à Münster une filiale sous son nom (cf. n° 529 p.32) qui produit des matériaux d'isolation et de revêtement et qui complètera cette gamme début 1972, après un investissement de DM. 60 millions, en entreprenant la fabrication de panneaux acoustiques en fibres minérales.

(586/20) Filiale à La Haye de la firme américaine de pose et construction de pipe-lines et gazoducs PIPE-LINE TECHNOLOGIST INC. de Houston/Tex. (cf. n° 316 p.26), la firme d'études et travaux de génie civil PIPE LINE TECHNOLOGIST (NEDERLAND) N.V. (cf. n° 188 p.30) a pris pied au Royaume-Uni en ouvrant à Mold/Flints. une succursale dirigée par M. Wm. J. Sykes.

(586/20) Les liens unissant depuis 1969 (cf. n° 515 p.18) le groupe de construction immobilière de Breda N.V. ALGEMENE BOUWONDERNEMING "ALBOUW" (cf. n° 552 p.20) à l'entreprise ETS ERNEST PANTZ PARIS SA de Pierrefitte/Seine-St-Denis (cf. n° 546 p.21) ont été resserrés avec la création en France d'une filiale commune, ENTREPRISE DE CONSTRUCTION EUROPEENNE ALBOUW-PANTZ REUNIS SA (Pierrefitte) au capital de F. 0,6 million, à laquelle la seconde (minoritaire) a fait apport de son Département "Génie Civil".

ALBOUW partage son intérêt dans la nouvelle affaire, que préside M. H. Thunissen - déjà président de la filiale paritaire (prédalles en béton armé de poutrelles métalliques "Filigrane") STE FRANCO-NEERLANDAISE DE PREFABRICATION-SOFRANE SA - et que dirige M. D. Lasgouttes, avec ses affiliées ALBOUW INTERNATIONAL N.V. (Breda), VAN OORSCHOT N.V. (Roosendaal), VOORSPANTECHNIEK N.V. (La Haye) et CO BOUW Sprl (Anvers).

(586/21) La compagnie financière de Milan STA NAZIONALE SVILUPPO IMPRESE INDUSTRIALI SpA (cf. n° 579 p.18) va renforcer ses intérêts immobiliers par l'intermédiaire de l'entreprise SACIE-COSTRUZIONI & INDUSTRIA EDILIZIA SpA (cf. n° 486 p.19), que contrôle directement son affiliée de Milan S.A.F.F.A. SpA (cf. n° 515 p.21): SACIE a en effet négocié l'absorption à Milan de la société BENI IMMOBILI ITALIA SpA (capital de Li. 5 milliards), ce qui entraînera l'élévation de son capital à Li. 11,9 milliards.

(586/21) La licence des panneaux de bois moulés et agglomérés de la firme allemande WERZALIT-PRESSHOLZWERK J. F. WERZ JR. KG d'Oberstenfeld/Stuttgart (cf. n° 532 p.20) sera désormais exploitée en Autriche par la nouvelle WERZALIT GmbH (capital de Sh. 10 millions), créée à Linz en association avec des intérêts locaux (majoritaires) portés par MM. Jacob Roos (Vienne) et Franz Zaininger (Linz).

(586/21) Le groupe VERENIGDE BEDRIJVEN NEDERHORST (NEDERHORST UNITED) N.V. de Gouda (cf. n° 585 p.17) a négocié la prise du contrôle à Amersfoort de l'entreprise de génie civil J.J. VAN GENT'S BOUWBEDRIJF N.V. qui, animée par MM. J.J. van Gent, G.J. van der Helm et A. de Winter, réalise avec 500 salariés un chiffre d'affaires annuel de Fl. 25 millions.

(586/21) Poursuivant sa reconversion en compagnie immobilière, l'ancienne entreprise meunière MOLINI CERTOSA SpA de Milan (cf. n° 541 p.33) s'est défait de sa participation dans la firme de Florence GRANDI MOLINI & PASTIFICI ASSOCIATI-G.M.P. SpA (capital de Li. 150 millions), animée par MM. F. Levi Broglio et R. Pericone.

Membre depuis quelques mois du groupe BANCO AMBROSIANO SpA (Milan) à travers sa filiale suisse BANCA DEL GOTTARDO SA (Lugano/Ticino), la compagnie de Milan (capital de Li. 960 millions), qu'anime M. Giuseppe Maffioli, est sous le contrôle direct de la STA COMMISSIONARIA FINANZIARIA DE GIOVANNI SpA (filiale de BANCA DEL GOTTARDO). Ses anciens établissements industriels de Milan, Pavie, Casteggio et Gênes sont actuellement loués comme entrepôts.

(586/21) Le groupe financier et immobilier belge GROEP J. VAN BREDA N.V. (Borgerhout/Anvers) a formé, en association paritaire avec des intérêts locaux, la société de promotion immobilière NATIONALE IMMOBILIEN & BELEGGINGSMIJ. N.V. (Borgerhout) au capital de FB. 10 millions, que préside M. Hendrikus Melis (actionnaire pour 5 %). Il y partage sa participation avec ses filiales VERZEKERINGSKANTOOR J. VAN BREDA & C° Snc, FIDUCIAIRE J. VAN BREDA & C° N.V. (Lierre/Anvers) et JUSTITIA N.V. (Borgerhout).

(586/22) Spécialiste de bois de construction et parquets, l'entreprise italienne STA GESTION I INDUSTRIALI CASENTINO SpA (Pratovecchio/Arezzo) a transféré ses actifs industriels à une filiale du nom de CIA GENERALE LEGNAMI SpA (capital de Li. 306 millions), dirigée par M. Pacchiani, puis s'est transformée en société de portefeuille.

CHIMIE

(586/22) Le groupe UGINE KUHLMANN SA de Paris (cf. n° 585 p.42) a conclu au Mexique un accord avec la compagnie FERTILIZANTES FOSFATADOS MEXICANOS-F.F.M. SA en vue de la construction d'une usine de fluorure d'aluminium selon son propre procédé et à partir d'acide phosphorique produit par l'usine de son partenaire à Coatzacoalcas. Le cadre en sera une affaire où les deux partenaires seront intéressés pour 49 % chacun.

Dans le pays, le groupe français a déjà deux filiales, FRANCIMEX SA et CIA MEXICANA FRANCOLOR SA.

(586/22) Le LEAD INDUSTRIES GROUP LTD de Londres a doublé à DM. 2 millions le capital de sa filiale allemande de colorants et produits chimiques DR. KALKOW & SCHÖN GmbH de Dietzenbach-Steinberg (cf. n° 289 p.22) pour en financer l'expansion.

Spécialiste notamment de chimie des métaux, peinture, céramique, etc..., le groupe britannique a une filiale à Carasco/Gênes, ALMITALIA SpA (cf. n° 541 p.18), et il s'est associé récemment dans le domaine du zirconium (à travers sa filiale suisse LEAD INDUSTRIES HOLDINGS SA de Fribourg) à la firme espagnole GUZMAN SA (Valence) au sein d'une affaire constituée à Valence.

(586/22) Animée par M. Ulrik Westh et spécialisée à Copenhague dans les produits chimiques utilisés dans la finition des métaux et plastiques, la compagnie CHEM-TREND TRADING A/S a installé à Paris une filiale commerciale, CHEM-TREND-FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), gérée par M. Thierry de la Cotardière.

(586/22) Les groupes de Bâle CIBA AG et SANDOZ AG ont négocié la cession de leur filiale commune de cyclamates "Assugrin" et produits chimiques "Hermesetas" HERMES SÜSSSTOFF AG (Zurich) au groupe chimico-pharmaceutique, cosmétique et chimique allemand MCM KLOSTERFRAU KG de Bensberg (cf. n° 549 p.37).

Ce dernier, qu'anime M. Wilhelm Doerenkamp, possède de nombreux intérêts en Suisse : KLOSTERFRAU GmbH (Chur), PANIX FINANZ AG (Zurich), M. C. M. KLOSTERFRAU AG (MuttENZ/Bâle-Campagne), KLOSTERFRAU-CERNELLE AG (Chur), AUGUSTA INVESTMENT C° GmbH (Chur), etc...

(586/23) Les compagnies LA SOUDURE AUTOGENE FRANCAISE SA de Paris (affiliée pour 37,63 % au groupe L'AIR LIQUIDE SA - cf. n° 582 p.27) et WEST-FÄLISCHE UNION AG FÜR EISEN & DRAHTINDUSTRIE de Hamm (groupe AUGUST THYSSEN HÜTTE AG de Duisburg-Hamborn à travers NIEDERRHEINISCHE HÜTTE AG - cf. n° 467 p.33) ont conclu un accord de collaboration technique dans le domaine du soudage avec fil électrode continu sous gaz de protection.

(586/23) Membre à Milan et Vado Ligure du groupe de New York STANDARD OIL C° OF NEW JERSEY (cf. n° 585 p.43), l'entreprise d'additifs pour huiles de moteurs et industrielles, solvants, résines, plastiques et caoutchouc synthétique ESSO CHIMICA SpA a cédé sa participation de 50 % dans la compagnie ETILENSARDA SpA (cf. n° 560 p.23) au groupe RUMIANCA SpA de Turin (cf. n° 580 p.22), qui en a ainsi le contrôle absolu.

ETILENSARDA exploite un complexe chimique et pétrochimique à Assemini-Cagliari/Sardaigne et sa direction commerciale est installée à Turin.

(586/23) Le groupe de produits chimiques d'entretien et nettoyage et de plastiques WERNER & MERTZ GmbH de Mayence (cf. n° 480 p.22) a rationalisé ses intérêts en absorbant son affiliée KLEIN & RINDT GmbH (Mayence).

En République Fédérale, ce groupe contrôle les sociétés SOLITAIRE GmbH, ERDAL GmbH, MAIWA-MAINZER-WACHSWAREN GmbH, REX-AUTOPFLEGE GmbH, ENAMELINE GmbH, TANA GmbH, toutes à Mayence. A l'étranger, il dispose de plusieurs filiales industrielles : Belgique (Eupen), France (Fourmies/Nord), Autriche, etc...

(586/23) Le groupe chimico-pharmaceutique et d'instrumentation scientifique et nucléaire INTERNATIONAL CHEMICAL & NUCLEAR CORP. (Pasadena/Cal.) a renoncé à son projet de prise de contrôle aux Pays-Bas, par offre publique (cf. n° 577 p.19), de l'entreprise de chimie, cosmétiques et pharmacie DAGRA N.V. (Diemen).

COMMERCE

(586/23) L'entreprise française de vente par correspondance SA LA REDOUTE A ROUBAIX de Roubaix (cf. n° 579 p.22) s'est donnée une filiale à son siège, STE NOUVELLE D'EXPANSION REDOUTE SA (capital de F. 4 millions), que préside M. Joseph Pollet-Destailleur et à laquelle elle a fait apport de trois fonds de commerce général (Toulouse, Metz et Englos/Nord), évalués (nets) respectivement à F. 0,5, 1,5 et 1,6 million.

CONSTRUCTION AERONAUTIQUE ET SPATIALE

(586/24) Le groupe AEG TELEFUNKEN AG de Berlin et Francfort (cf. n° 585 p. 31) a pris à Brême une participation de 25 % dans l'entreprise de mécanique et engineering aéro-spatial ERNO RAUMFAHRTTECHNIK GmbH (cf. n° 562 p. 22), dont le contrôle était partagé jusqu'ici 60/40 entre la compagnie ZENTRAL-GESELLSCHAFT V. F. W. FOKKER GmbH de Düsseldorf (cf. n° 579 p. 22) et la filiale HAMBURGER FLUGZEUGBAU GmbH (Hambourg) du groupe d'Ottobrunn/Munich M. B. M. MESSERSCHMITT-BÖLKOW-BLOHM GmbH (cf. n° 584 p. 24).

(586/24) Le groupe SNIA VISCOSA SpA de Milan (cf. n° 572 p. 37) a conclu un accord de licence et d'assistance technique avec la Division ROCKETDYNE C° du groupe NORTH AMERICAN ROCKWELL CORP. d'El Secundo/Cal. (cf. n° 580 p. 31) pour la construction en Italie de moteurs à carburant solide destinés aux missiles air-air (du type "Sparrow") équipant l'aviation militaire italienne.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(586/24) Spécialiste à Bonn d'appareillages électriques basse tension (interrupteurs, auxiliaires de commande et contrôle pour moteurs notamment, tableaux de distribution, etc...), le groupe KLÖCKNER MOELLER GmbH (cf. n° 530 p. 22) a créé à Luxembourg une filiale commerciale, KLÖCKNER-MOELLER LUXEMBOURG SA (capital de F. Lux. 1 million), dans laquelle il a pour associée minoritaire la filiale à Luxembourg SOGEL SA (cf. n° 533 p. 31) de la compagnie de Cologne FELTEN & GUILLEAUME CARLSWERK AG (cf. n° 556 p. 32), elle-même affiliée aux groupes luxembourgeois ARBED SA (cf. n° 583 p. 29) et néerlandais PHILIP'S GLOEILAMPENFABRIEKEN N. V. (cf. n° 585 p. 24).

KLÖCKNER-MOELLER va par ailleurs renforcer ses intérêts industriels au Royaume-Uni (une usine depuis 1957 à Aylesbury/Bucks.) en édifiant à Cumbernauld-Dunbartonshire/Scotland une usine de contacteurs, disjoncteurs et relais.

(586/24) La compagnie néerlandaise d'instruments électro-optiques, électriques, radiologiques et scientifiques OPTISCHE INDUSTRIE "DE OUDE DELFT" N. V. de Delft (cf. n° 556 p. 22) a pris à Cologne le contrôle de la firme d'appareillages électriques pour archivage et documentation magnétique TEL-A. DOC FERNWIRK-ARCHIVIERUNGS- & DOCUMENTATIONS-SYSTEME GmbH (capital de DM. 0,5 million).

(586/25) Des intérêts allemands portés par Mme Edeltraud Ginschel (Coburg) ont été à l'origine à Vienne de la firme d'importation et distribution de machines et appareillages électro-mécaniques pour automation GERÄTE FÜR AUTOMATION GmbH (capital de Sh. 100.000).

(586/25) Membre à Milan du groupe FASCO qu'anime M. Michele Sindona (cf. n° 580 p. 37), la compagnie de portefeuille MANIFATTURA ITALIANA CARLO PACHETTI SpA a complété le développement et la rationalisation de ses actifs dans le secteur électrique (cf. n° 585 p. 25) avec l'absorption de la firme d'aimants permanents et matériaux ferromagnétiques MAGNETI PERMANENTI ALTRE SPECIALITA'-S. A. M. P. A. S. SpA (Milan).

Présidée par M. Ernesto Moizzi, celle-ci (capital de Li. 800 millions) réalise avec 220 personnes un chiffre d'affaires annuel de Li. 1,85 milliard.

(586/25) Une concentration en République Fédérale entre la firme de Francfort JULIUS SCHMIDT GmbH et le groupe d'appareillages électriques WEST-FÄLISCHE METALLINDUSTRIE KG HUECK & C° (Lippstadt) s'est effectuée au profit du second.

Animé par MM. Wilh. Röpke et A. Hueck, celui-ci occupe quelque 10.000 personnes à la fabrication de phares automobiles, lampes électriques, appareillages de signalisation, etc... Lié en la personne de son directeur, A. Hueck, à la firme métallique EDUARD HUECK KG (Lündenscheid), il a une participation majoritaire en Espagne dans la firme d'accessoires électriques pour véhicules MANUFACTURAS & ACCESORIOS ELECTRICOS SA (Torrejon de Ardoz).

CONSTRUCTION MECANIQUE

(586/25) Spécialiste aux Etats-Unis de distributeurs automatiques de boissons, la compagnie THE CORNELIUS C° d'Anoka/Minn. (cf. n° 466 p. 26) a étendu les activités de sa filiale d'Amsterdam CORNELIUS NEDERLAND N.V. à l'ensemble du Benelux : transformée en CORNELIUS BENELUX N.V., celle-ci, à cet effet, ouvert en Belgique (Leefdaal) une succursale que dirige M. F.J. Reith.

CORNELIUS est largement implantée en Europe avec des filiales à Milan, Deuil-la-Barre/Val d'Oise (France), Langenfeld, Vienne, Barcelone, Londres. Sa filiale CORNELIUS ITALIA Srl de Milan s'est assurée en 1968 le contrôle de l'entreprise SAER-ELEMENTI RADIANTI SpA (Milan).

(586/26) Le groupe danois de pompes en acier inoxydable et submersibles (pour assèchement, arrosage et circulation forcée, notamment) BJERRINGBRO GRUNDFOSS PUMPENFABRIK A/S de Bjerringbro (cf. n° 61 p.18) a renforcé ses intérêts chez les Six avec la création de la société GRUNDFOSS POMPEN NEDERLAND N.V. (Weesp) au capital de Fl. 350.000, dirigée par M. J. van Alten.

Ce groupe est présent depuis 1960 en République Fédérale avec une filiale industrielle à Wahlstedt/Hambourg, et depuis 1964 au Royaume-Uni avec la firme GRUNDFOSS PUMPS LTD (Bletchley/Bucks.).

(586/26) Connue pour ses machines de fabrication de cartouches de chasse ainsi que presses pour le travail à froid des métaux, l'entreprise belge ETS LACHAUSSEE SA d'Ans-lez-Liège (cf. n° 550 p.30) a pris une double initiative devant lui permettre de renforcer sa pénétration commerciale hors du pays : (1) création à Brighton/Sussex d'une filiale commerciale et d'engineering, LACHAUSSEE (GREAT BRITAIN) LTD (capital de £ 100), dirigée par MM. Maurice Lachaussée et Alan A. Fluck; (2) formation à Vincennes/Val-de-Marne de la société LACHAUSSEE-FRANCE SA (capital de F. 100.000), que préside M. André Maigret.

Entreprise familiale animée par M. M. Lachaussée, la fondatrice a notamment pour actionnaires minoritaires la S.N.I.-STE NATIONALE D'INVESTISSEMENT SA (Bruxelles) et la FABRIQUE NATIONALE D'ARMES DE GUERRE-FN SA (Herstal). Elle partage avec la firme française AUTOMATISME & TECHNIQUE SA (Arcueil/Val-de-Marne) le contrôle du bureau d'études d'automatisme BELTA SA (Nessonvaux/Liège), et avec la manufacture italienne TACCHELA MACCHINE SpA (Acqui Terme/Alessandria) celui de la firme de machines ATIEFFE BELGIQUE SA (Nessonvaux).

(586/26) Animée par M. Werner Pankote, l'entreprise allemande de machines-outils THEODOR HYMMEN KG, MASCHINENFABRIK (Bielefeld) s'est donnée à 's-Gravenhage une filiale commerciale, HYMMEN INTERNATIONAL N.V. (capital de Fl. 10.000), que dirige M. Leendert M.A. Bijnagte.

(586/26) La banque de Francfort INVESTITIONS- & HANDELSBANK AG (affiliée à la BfG-BANK FÜR GEMEINWIRTSCHAFT AG - cf. n° 572 p.23) participera au redressement financier de l'entreprise française (cf. n° 578 p.25) de machinisme agricole et moteurs GUTBROD SA (Mâcon/S. & L.), filiale de la compagnie allemande GUTBROD-WERKE GmbH (Bübingen/Sarre), qui passera sous son contrôle lors d'une prochaine augmentation de capital à F. 30 millions.

(586/26) Le groupe métallurgique et mécanique DEMAG AG de Duisburg (cf. n° 585 p.38) a fait apport du contrôle absolu de l'entreprise de matériels de travaux publics DINGLERWERKE AG de Zweibrücken/Sarre (cf. n° 489 p.25) à sa filiale de Düsseldorf DEMAG BAUMASCHINEN GmbH (cf. n° 581 p.31), dont le capital a été en conséquence triplé à DM. 15 millions.

(586/27) Premier spécialiste en France d'outillage mécanique à main et pour l'industrie automobile (réglage, entretien et réparation notamment), la compagnie FACOM SA de Morangis/Essoie prépare, après l'installation d'une filiale à Bruxelles (cf. n° 584 p.22), une nouvelle expansion chez les Six avec la création d'une filiale de vente en République Fédérale, suivie début 1971 d'une opération identique en Italie.

Animée par MM. André Moses (principal actionnaire minoritaire) et R. Leroux, FACOM (capital de F. 25 millions) réalise avec ses deux usines de Villeneuve-le-Roi et Ezy-sur-Eure (une troisième est en construction à Nevers) un chiffre d'affaires annuel de F. 125 millions, dont 20 % environ à l'exportation.

(586/27) Les intérêts du groupe FRIEDRICH FLICK KG de Düsseldorf (cf. n° 574 p.36) dans le secteur mécanique (machines-outils, matériels militaires et de transport, machines d'extrusion plastique, etc..) ont été renforcés au Royaume-Uni : son affiliée KRAUSS-MAFFEI AG de Munich (à travers la société de Wetzlar BUDE-RUS'SCHE EISENWERKE - cf. n° 555 p.22) y a formé la société commerciale et d'engineering KRAUSS-MAFFEI (U.K.) LTD (capital de £ 10.000).

La compagnie de Munich a par ailleurs négocié en Yougoslavie un accord de coopération et d'assistance technique dans le domaine des machines plastiques avec l'entreprise IVO LOLA RIBAR de Zeleznik et Belgrade (cf. n° 511 p.25).

(586/27) Membre à Berlin du groupe ANKER-WERKE AG de Bielefeld (cf. n° 525 p.32) et spécialisée dans les machines à fermer les enveloppes, à affranchir, etc..., FRANCO TYP GmbH a rationalisé ses intérêts en absorbant ses filiales commerciales FRANCO TYP VERKAUFSGESELLSCHAFT STUTTGART mbH (Stuttgart) et FRANCO TYP VERKAUFSGESELLSCHAFT MÜNCHEN mbH (Munich), transformées en succursales.

ANKER WERKE, qui partage le contrôle de FRANCO TYP avec sa filiale de Berlin BAFRA MASCHINEN GmbH (cf. n° 471 p.19), s'est récemment donné à Bielefeld une filiale de leasing de machines de bureau, ADS ANKER LEASING GmbH (anc. HUTH & RUGER GmbH), dirigée par M. Klaus Becker.

(586/27) Un accord de collaboration technique conclu entre la S.N.R. -STE NOUVELLE DE ROULEMENTS SA d'Annecy/Hte Savoie (groupe REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA - cf. n° 573 p.22), la compagnie GAMET PRODUCTS LTD de Colchester/Essex (groupe de Londres GEORGE COHEN 600 GROUP LTD - cf. n° 506 p.24) et l'entreprise LA PRECISION INDUSTRIELLE SA (Rueil-Malmaison/Hts-de-Seine) a été assorti de la prise par les deux premières de participations de 30 % et 15 % respectivement dans la troisième, laquelle est devenue de son côté actionnaire pour 40 % de la seconde.

(586/27) Une concentration entre les entreprises mécaniques allemandes TORNADO MASCHINENBAU GmbH (Beckum/Westf.) et HORSTKÖTTER & C°-MASCHINENFABRIK & EISENGIESSEREI KG (Beckum) s'est effectuée au profit de la seconde, connue pour sa marque "Hoco".

(586/28) Spécialiste de pièces mécaniques pour automobiles, soupapes, matériels de manutention, etc...; le groupe EATON YALE & TOWN INC. (Cleveland/Ohio) a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale de Levallois-Perret/Hts-de-Seine EATON LIVIA FRANCE SA, et en a confié la liquidation à M. Charles Ronchy.

Une des récentes initiatives du groupe en Europe (cf. n° 584 p.27) a été la constitution d'une filiale en Italie, EATON LIVIA EST SpA, pour la gestion d'une usine de soupapes en cours de construction à Monfalcone.

(586/28) Affiliée à Oberhausen/Rhld. du groupe de Londres BABCOCK & WILCOX LTD (cf. n° 580 p.29), la compagnie DEUTSCHE BABCOCK & WILCOX GmbH (cf. n° 585 p.38) a fait apport de ses intérêts dans les firmes SÄURESCHUTZ-SÄKAPHEN GmbH (Gladbeck/Westf.), TURBO-LUFTTECHNIK GmbH (Zweibrücken) et TURBON VENTILATOREN & APPARATEBAU GmbH (Berlin-Charlottenburg) à sa filiale d'aéraulique HEIMFRIED GmbH d'Oberhausen/Rhld. (cf. n° 553 p.26), dont le capital a été porté en conséquence à DM. 22,5 millions.

SÄURESCHUTZ-SÄKAPHEN (anc. SAURESCHUTZ RHEINRUHR GmbH - cf. n° 582 p.21) a de son côté porté son capital à DM. 2 millions à la suite de l'apport que lui a consenti M. Hubert Salmen de ses intérêts dans les entreprises de matériaux anticorrosifs et enduits chimiques résineux INTER SÄKAPHEN CORP. GmbH (Höhe), SÄURESCHUTZ RHEINRUHR (Höhe), INTER-SÄKAPHEN CORP. GmbH (Möhlin/Aargau) et SÄKAPHEN ITALIANA SpA de Milan (cf. notamment n° 324 p.21).

CUIR

(586/28) Animée par M. Johannes L. van der Pluym, la firme néerlandaise de peausserie et articles en cuir N.V. LEDER- & LEDERWARENFABRIEK E. WESSELS & ZOON (Utrecht) s'est donnée à Overpelt une filiale commerciale, N.V. WESSELS-BELGIË (capital de FB. 0,5 million), en association avec sa filiale de vente d'Utrecht ELANCE, DETAILHANDEL IN LEDERWAREN N.V., constituée début 1970 au capital de Fl. 300.000.

(586/28) La tannerie finlandaise FRIITALAN NAHKA OY d'Ului-lu (cf. n° 514 p.34) a installé une filiale commerciale à Paris, FRIITALA FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), que gèrent Mme Martine Fournia et M. Pertti Hellemaa, en association avec ses filiales de Vienne NORD-ALPINE LEDER- & PELZWARENVERTRIEBS GmbH (compétente pour l'Autriche, la Suisse et la CEE jusqu'ici) et de Londres FRIITALA (U.K.) LTD.

(586/28) MM. Alfred H. Schlanger (New York) et Harold Kolleng (Francfort) ont été les fondateurs à Francfort de la firme d'import-export et vente en gros de fourrures et peaux brutes CONTI PELZ oHG, KOLLENG & SCHLANGER.

EDITION

(586/29) Le groupe LIBRAIRIE HACHETTE SA de Paris (cf. n° 580 p.43) s'est associé à l'entreprise allemande de messagerie de presse et d'édition HERMANN MONTANUS BUCHHANDLUNG de Francfort (cf. n° 532 p.24) pour la distribution en Europe de "cassettes video" et de disques éducatifs à usage privé ou collectif.

Cet accord se matérialisera par la création à Bruxelles d'une affaire du nom de CASSETTES INTERNATIONAL SA, dont les autres fondateurs seront le groupe de Londres W.H. SMITH & SON (HOLDINGS) LTD (cf. n° 306 p.29), la compagnie de Bâle SCHMIDT AGENCE AG (cf. n° 517 p.23) et la société suédoise A/S NORD CASSETTE, filiale commune du groupe SVENSKA PRESSBYRÅN A/B (Stockholm) et des compagnies A/S NARVESENS (Oslo) et RAUTATIEKIRJA OY (Helsinki).

ELECTRONIQUE

(586/29) Le groupe électronique (pour télécommunications notamment) ROHDE & SCHWARZ KG de Munich (cf. n° 575 p.23) a renforcé son réseau commercial à l'étranger en formant à Bexleyheath/Kent la société ROHDE & SCHWARZ (U.K.) LTD (capital de £ 1.000).

Représenté jusqu'ici au Royaume-Uni par la firme AVELEY ELECTRIC LTD (South Ockendon/Essex), le groupe allemand a de nombreuses filiales de vente sous son nom à l'étranger, notamment à Eupen/Belgique, Baranzate di Bollate/Milano, Paris, Passaic/N.J., etc.....

(586/29) L'entreprise de composants électroniques CTS CORP. d'Elkhart/Indiana (cf. n° 405 p.25) a cédé sa filiale C.T.S. (DEUTSCHLAND) GmbH de Pinnenberg (cf. n° 400 p.26) au groupe de Londres et Abercynon/Glamorgan A.B. ELECTRONIC COMPONENTS LTD, dont elle est devenue en contrepartie actionnaire pour quelque 10,5 %.

Liée de longue date par des accords de licence avec ce groupe - lequel avait déjà une filiale en République Fédérale, A.B. ELEKTRONIK GmbH (Werne a.d. Lippe) - l'entreprise américaine lui a par ailleurs confié sa représentation pour l'ensemble de l'Europe.

(586/29) Filiale commune depuis 1968 à Bruxelles (cf. n° 441 p.24) des compagnies TRIO CORP. LTD de Tokyo et KENWOOD ELECTRONICS CORP. de Los Angeles, la firme d'appareillages électro-acoustiques et stéréophoniques et instrumentation d'essais électroniques TRIO-KENWOOD ELECTRONICS SA (cf. n° 464 p.28) a ouvert une succursale à Francfort.

(586/30) L'entreprise de composants électroniques WESTERN MICROWAVE LABORATORIES INC. de Los Gatos/Cal. a pris pied chez les Six en se donnant une filiale commerciale à Bruxelles, WESTERN TECHNOLOGY SA (capital de FB. 100.000), que préside M. Th. D. Geigler.

(586/30) En association avec la S.N.I.-STE NATIONALE D'INVESTISSEMENT SA de Bruxelles (cf. n° 585 p.45), le groupe électrique et électronique SIEMENS AG de Berlin et Munich (cf. n° 584 p.24) a constitué à Bruxelles la SA D'INVESTISSEMENTS & DE FINANCEMENTS EN BELGIQUE-INFIBEL, dont le capital initial de FB. 30 millions sera bientôt porté à FB. 200 millions grâce à un emprunt convertible souscrit par le fondateur lui-même.

La nouvelle affaire est chargée de financer les investissements industriels que le groupe va pratiquer en Belgique et notamment la construction de deux usines d'ordinateurs et de matériels électroniques dans le Borinage et le Namurois.

(586/30) Spécialisée aux Etats-Unis dans les systèmes d'ordinateurs en temps réel, la compagnie SYSTEMS ENGINEERING LABORATORIES INC. de Fort Lauderdale/Fla. (cf. n° 584 p.29) a confié à la firme britannique RADIX ELECTRONICS LTD sa représentation pour les Pays-Bas et la Scandinavie.

La compagnie américaine (cf. n° 550 p.32) a récemment renforcé son implantation chez les Six - une filiale sous son nom en France (Rueil Malmaison/Hts-de-Seine) - en créant à Francfort la société de services SYSTEMS ENGINEERING LABORATORIES GmbH (capital de DM. 100.000), que dirigent MM. James Baconnet (Rueil Malmaison) et Peter Spies (Langenhain/Ts.).

(586/30) Donnant suite à ses projets (cf. n° 564 p.30), la compagnie de composants électroniques BOURNS INC. de Riverside/Cal. a effectivement pris le contrôle à Paris de l'entreprise de la branche OHMIC SA (usine au Mans/Sarthe). Propriété jusqu'ici de la famille Ciaffi, celle-ci (capital de F. 5 millions) dispose d'une licenciée en Grande-Bretagne, SEMICOMPS LTD, membre du groupe de Londres MINING & CHEMICAL PRODUCTS-M. C. P. LTD.

BOURNS dispose en Europe de filiales sous son nom à Stuttgart, La Haye, Zug et Honnslow/Grande-Bretagne.

(586/30) Filiale à Pomezia/Roma du groupe MONTECATINI EDISON SpA (Milan), la compagnie MONTEDEL-MONTECATINI EDISON ELETTRONICA SpA (cf. n° 574 p.26) s'apprête à recevoir les actifs industriels de la compagnie STIRER SpA (Pomezia) et à porter en conséquence son capital à Li. 1,24 milliard.

Créée en 1962 et animée par M. A. Ferrari, STIRER (capital de Li. 100 millions) réalise avec ses instruments électroniques et appareils radioélectriques un chiffre d'affaires annuel supérieur à Li. 1,3 milliard.

ENGINEERING

(586/31) Un accord de coopération dans le domaine de l'informatique notamment a été conclu entre la firme de conseil en organisation BONNER & MOORE EUROPE SA de St-Josse-ten-Noode/Bruxelles (cf. n° 526 p.18) et la société d'engineering chimique et pétrochimique TECHINT-CIA TECNICA INTERNAZIONALE SpA de Milan (cf. n° 426 p.27).

La firme belge est membre du groupe FLUOR CORP. (Los Angeles) à travers sa filiale de Houston BONNER & MOORE ASSOCIATES INC. (cf. n° 580 p.32), tandis que la compagnie italienne appartient au groupe SIND SpA (Milan).

(586/31) Dernièrement décidée (cf. n° 576 p.36), l'absorption à Paris de la compagnie de portefeuille ANDRE MILLER CORP. -AMCO SA par sa filiale S.N. MAREP-STE NATIONALE DE MATERIELS POUR LA RECHERCHE & L'EXPLOITATION DU PETROLE SA est devenue effective.

Il s'en est suivi la transformation de la société absorbante en compagnie de portefeuille sous le nom d'AMREP SA (capital de F. 11,2 millions), après apport de l'ensemble de ses actifs industriels et commerciaux (fournitures et équipements pour centrales thermiques, recherche et exploration pétrolière, industrie chimique) à sa filiale UNION INDUSTRIELLE & D'ENTREPRISE-U.I.E. SA (Paris), dont le capital a été élevé à F. 12 millions.

FINANCE

(586/31) Membre à Berlin et Hambourg du groupe de la DEUTSCHE BANK AG (Francfort), la DEUTSCHE ÜBERSEEISCHE BANK AG (cf. n° 578 p.30) va renforcer son réseau à l'étranger en ouvrant une succursale à Tokyo.

Présentement, c'est en Amérique Latine (Argentine, Brésil, Uruguay, Chili, Mexique, Colombie, Venezuela et Paraguay) que se trouve l'essentiel de ses intérêts, mais elle possède également une participation minoritaire à Luxembourg dans l'établissement financier ADELA INVESTMENT C° SA (cf. n° 422 p.22) et une autre à Barcelone dans le BANCO COMERCIAL TRANSATLANTICO SA (cf. n° 476 p.24).

(586/31) La BANKHAUS FRIED SIMON KGaA de Düsseldorf (cf. n° 584 p.31), la BANKHAUS I.D. HERSTATT KGaA de Cologne (cf. n° 547 p.30) et la WÜRTTEMBERGISCHE BANK de Stuttgart (cf. n° 548 p.27) ont porté à DM. 2,7 millions le capital de leur filiale paritaire de portefeuille INTERFACTOR BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH (Düsseldorf), à travers laquelle elles sont intéressées (37,5 %) dans la société de factoring de Francfort INTER-FACTOR-BANK AG (cf. n° 547 p.30).

Affiliée pour 10 % à la compagnie INTERNATIONAL FACTORS AG de Zurich (cf. n° 534 p.33), celle-ci (anc. INTERNATIONAL FACTORS DEUTSCHLAND AG) - dont les autres actionnaires sont la BERLINER HANDELSGESELLSCHAFT-FRANKFURTER BANK AG (25,5 %) et la DEUTSCHE GENOSSENSCHAFTSKASSE de Frankfurt (27 %) - a récemment fait apport de son Département "informatique" à une filiale créée à cet effet à Mayence, INTER DATEN DIENST GmbH (cf. n° 548 p.27).

(586/32) Associées depuis 1963 au sein du consortium "EUROPEAN ADVISORY COMMITTEE" (cf. n° 419 p.29) - qui a donné naissance au groupement de crédit EXFINTER-EXPORT FINANCE INTERNATIONAL (cf. n° 292 p.26) - l'AMSTERDAM ROTTERDAM BANK N.V. (Amsterdam), la DEUTSCHE BANK AG (Francfort), la STE GENERALE DE BANQUE SA (Bruxelles) et la MIDLAND BANK LTD (Londres) ont resserré leurs liens en créant à parité à Bruxelles l'EUROPEAN BANK INTERNATIONAL C° SA-E.B.I.C. (capital de FB. 100 millions). Dirigée par MM. R.M. van den Brink, C.F. Karsten, F.H. Ulrich, W. Guth, P.E. Janssen, R. Alloo, L.C. Mather et E.J.W. Hellmuth, celle-ci reste ouverte à d'autres participants.

Les fondatrices sont associées depuis 1968 aux Etats-Unis dans les compagnies bancaires et financières EUROPEAN AMERICAN BANKING CORP. (cf. n° 563 p.28) et EUROPEAN AMERICAN BANK & TRUST C° (cf. n° 483 p.28) ainsi que, depuis quelques mois, en Australie dans la société de crédit EURO-PACIFIC FINANCE CORP. LTD (cf. n° 572 p.28). La BEC-BANQUE EUROPEENNE DE CREDIT A MOYEN TERME SA de Bruxelles (cf. n° 559 p.35), créée par leurs soins en 1967, a accueilli depuis comme nouveaux actionnaires SAMUEL MONTAGU & C° LTD (Londres), le CREDIT LYONNAIS SA (Paris), la STE GENERALE SA (Paris), la BANCA COMMERCIALE ITALIANA SpA (Milan) et le CREDIT-ANSTALT BANKVEREIN AG (Vienne).

(586/32) L'ALGEMENE BANK NEDERLAND-A.B.N. N.V. d'Amsterdam (cf. n° 585 p.33) renforcera son réseau à l'étranger en dotant sa succursale de Londres d'un bureau destiné aux opérations sur titres.

Elle a d'autre part transformé sa succursale de New York en filiale, A.B.N. CORP., présidée par M. Herman H. Stone et dirigée par MM. Walter E. Bergenthal, W.C. Barnouw et A.J. Coffey. Aux Etats-Unis, elle dispose aussi d'une représentation permanente à San Francisco, compétente pour ses opérations dans l'Ouest du pays.

(586/32) La nouvelle filiale de portefeuille à Paris ATLAS PARTICIPATIONS FRANCE Sarl (cf. n° 583 p.31) de la COMMERZBANK AG de Düsseldorf (cf. n° 584 p.30) a négocié l'acquisition d'une participation de 10 % à Paris dans le CREDIT CHIMIQUE SA (cf. n° 532 p.31), où les groupes PECHINEY SA et C.F.P.-CIE FRANCAISE DES PETROLES SA demeurent majoritaires avec 45 % chacun.

(586/32) Une concentration a été négociée en Italie entre, d'une part, les sociétés d'investissement et de portefeuille de Cagliari S.E.S.-STA ESERCIZI SARDI SpA au capital de Li. 22,3 milliards (cf. n° 509 p.40) et de Palerme S.G.E.S.-STA GENERALE ESERCIZI SICILIANI SpA au capital de Li. 42,8 milliards (cf. n° 568 p.30) et d'autre part le groupe de Florence BASTOGI-STA ITALIANA PER LE STRATE FERRATE MERIDIONALI SpA (cf. n° 575 p.25).

Ce dernier (capital de Li. 60 milliards), qui a récemment porté à 44,32 % sa minorité de contrôle dans S.G.E.S., est majoritaire à plus de 51,7 % dans S.E.S.

(586/33) MM. Warner Heineman et I. Barry Thomson sont entrés au conseil de la BANK VAN EMBDEN N.V. d'Amsterdam (cf. n° 564 p.31), transformée en DE OCCIDENTALE BANK N.V., pour y représenter respectivement l'UNION BANK (Los Angeles) et la CENTRAL NATIONAL BANK (Cleveland/Ohio), qui en sont effectivement actionnaires désormais pour 10 % chacune. Dirigé par M. G.J.J. Mulder, l'établissement d'Amsterdam, avec sa filiale d'effets commerciaux et d'opérations boursières W. WILLEMS & CIE N.V. (cf. n° 563 p.28), demeure sous le contrôle à 80 % de la BANQUE OCCIDENTALE POUR L'INDUSTRIE & LE COMMERCE SA de Paris (cf. n° 574 p.29), où les deux banques américaines ont également acquis une participation de 10 % chacune fin 1969 (cf. n° 533 p.29).

La BANQUE OCCIDENTALE est elle-même contrôlée par la STE GENERALE FONCIERE SA de Paris (cf. n° 576 p.23), filiale de la compagnie GENERALE OCCIDENTALE SA (anc. UNION DE PARTICIPATIONS SA - cf. n° 585 p.35) - qui s'apprête à l'absorber et, en rémunération d'actifs évalués à F. 75 millions environ, portera son capital à F. 43,39 millions - et affiliée notamment à la BANCA COMMERCIALE ITALIANA SpA (Milan) et à la BANQUE COMMERCIALE DE BALE SA (Bâle).

(586/33) La firme de prestation de conseils financiers, administratifs, économiques, etc... R.P.F. SERVICES Sarl de Luxembourg, récemment formée au capital de F. Lux. 100.000, a ouvert à Londres une succursale que dirige Mme Marie F. Crevoisier.

(586/33) La compagnie d'assurances de Francfort ALTE LEIPZIGER LEBENSVERSICHERUNGSGESELLSCHAFT a.G. (cf. n° 581 p.19) a porté à DM. 4 millions le capital de sa filiale de crédit-épargne au logement KÖNIGSTEINER BAUSPARKASSE DEUTSCHE BAU-GEMEINSCHAFT AG de Königstein/Ts. (cf. n° 523 p.16) pour en faciliter le développement. Elle en partage le contrôle 71/11 avec la MÜNCHENER LEBENSVERSICHERUNG AG (Munich) - où le groupe de Milan R.A.S. -RIUNIONE ADRIATICA DI SICURTA' SpA détient une minorité de contrôle de 49,2 %.

La KÖNIGSTEINER BAUSPARKASSE (anc. BAUSPARKASSE DEUTSCHE BAU-GEMEINSCHAFT) a été reprise en 1969 par ALTE LEIPZIGER au groupe BANKHAUS FRIEDRICH SIMON KGaA (cf. supra).

(586/33) La BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. n° 582 p.41) s'est donnée trois filiales cadres, OMNIUM GENERAL DE PARTICIPATIONS MOBILIERES-OGEPAM SA, STE D'INTERETS FINANCIERS & DE PARTICIPATIONS-SIFIP SA et OMNIUM DE PARTICIPATIONS & DE TRANSACTIONS MOBILIERES-OPATRA SA. Toutes trois au capital de F. 100.000, celles-ci sont respectivement présidées par MM. Patrick Jeuden, Jean Brück et Gérard Silvain.

(586/34) La compagnie d'investissements de Londres J. H. VAVASSEUR & C° LTD a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale de Bruxelles VAVASSEUR (CONTINENTAL) SA.

Chez les Six, la compagnie britannique reste intéressée, à travers sa filiale FIRST INVESTORS & SAVERS LTD, dans le Fonds de placement FIRST INVESTORS INTERNATIONAL MINING-PETROLEUM FUND SA de Luxembourg (cf. n° 514 p.27), où elle a notamment pour associées la firme de brokers MERRILL LYNCH, PIERCE, FENNER & SMITH de New York (cf. n° 571 p.37), la HAMBROS BANK LTD de Londres (cf. n° 581 p.36) et la BANK MEES & HOPE N. V. (Amsterdam).

(586/34) La SOFINA-STE FINANCIERE DE TRANSPORTS & D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES SA de Bruxelles (cf. n° 578 p.29) a consenti des apports estimés globalement à FB. 422,4 millions à la compagnie TRACTION & ELECTRICITE SA (groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA - cf. n° 582 p.27) qui, en conséquence, a procédé à une augmentation de capital de FB. 150 millions.

Il s'agit de : (1) ses activités d'engineering et d'assistance technique, administrative, financière et comptable (évalués à FB. 237,6 millions); (2) ses participations de 50 % dans l'entreprise C.T.I.P. -SOFINA-BENELUX SA (en association paritaire avec le groupe de Cleveland/Ohio ARTHUR G. MCKEE & C° à travers sa filiale de Rome C.T.I.P. - CIA TECNICA INDUSTRI PETROLI SpA - cf. n° 571 p.35) et dans la STE D'ELECTRICITE DE SAMBRE & MEUSE, DES ARDENNES & DU LUXEMBOURG-ESMALUX SA (Auvélais).

(586/34) Affiliée pour 45,81 % à la BANQUE DE L'UNION EUROPENNE SA de Paris (groupe SCHNEIDER SA - cf. n° 585 p.44), la société de crédit immobilier et pour l'équipement professionnel U.I.C. -UNION INDUSTRIELLE DE CREDIT SA a définitivement réalisé son projet d'apport immobilier (évalués à F. 13,1 millions) à la STE FINANCIERE SOFAL POUR FAVORISER L'ACQUISITION DE LOGEMENTS & L'AMELIORATION DE L'HABITATION SA (Paris), avec laquelle elle était déjà liée par des participations croisées minoritaires.

SOFAL, qui a, en conséquence, porté son capital à F. 27,5 millions, est ainsi désormais contrôlée à 67,1 % par U.I.C. - dont 38,1 % directement et pour le solde à travers ses filiale (63,98 %) S.M.A. -STE DE MOBILISATION & D'AVANCES SA et affiliée (49,93 %) STE FINANCIERE & IMMOBILIERE LAMENNAIS-SOFIL SA.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(586/34) La compagnie française STE GENERALE DES EAUX MINERALES DE VITTEL SA de Vittel/Vosges (cf. n° 563 p.31) a créé à Düsseldorf sa première filiale commerciale chez les Six, VITTEL MINERALWASSER GmbH (capital de DM. 200.000), gérée par MM. Henri Girardel et Marcel Lattraye.

(586/35) Membre depuis 1968 aux Pays-Bas du groupe belge BRASSERIE ARTOIS SA de Louvain (cf. n° 580 p. 37), la brasserie N.V. DOMMELSCHÉ BIERBROUWERIJ v/h W.C. SNIEDERS de Dommelen (cf. n° 537 p. 28) a conclu avec la brasserie C.H. CAERS (Eersel/Campine) un accord de coopération semblable à celui qui la lie depuis peu à la brasserie J.A. VROMANS (Eindhoven). Les fabrications de la firme d'Eersel seront désormais commercialisées elles aussi par la filiale à Valkenswaard OMNIDRINK NEDERLAND N.V. (anc. DRANKEN HANDEL METEOR N.V. - cf. n° 466 p. 33) de DOMMELSCHÉ BIERBROUWERIJ.

(586/35) Un accord de coopération assorti de liens financiers a été conclu en République Fédérale entre les brasseries de Hambourg HOLSTEN-BRAUEREI (cf. n° 555 p. 30), d'Essen STERN BRAUEREI CARL FUNKE AG (cf. n° 542 p. 33) et de Hanovre KAISER-BRAUEREI AG (cf. n° 540 p. 26).

Contrôlée jusqu'ici à 80 % environ par la COMMERZBANK AG (Düsseldorf), la troisième, dont la capacité de plus de 200.000 hl/an doit être prochainement doublée, est ainsi devenue l'affiliée des deux autres, dont les capacités respectives sont de 1,6 et 2,16 millions hl.

(586/35) La manufacture française de chicorée CHICOREE LEROUX Sarl d'Orchies/Nord (cf. n° 169 p. 24) a procédé à une rationalisation de ses activités en constituant deux filiales : STE DE SECHERIES DE CHICOREE DE FRANCE Sarl (capital de F. 20.000) de Bourbourg/Nord et CHICOREE SOCOREE Sarl (F. 100.000) de Sainte-Ollez-Cambrai. Toutes deux sont gérées par MM. Alain Leroux, Robert Leroux et Charles Hénin.

INDUSTRIE NUCLEAIRE

(586/35) Déjà lié au Niger (cf. n° 551 p. 31) avec la compagnie de Francfort URANGESELLSCHAFT mbH & C° KG (cf. n° 583 p. 34), le groupe E.N.I.-ENTE NAZIONALE IDROCARBURI SpA de Rome (cf. n° 585 p. 42) le sera également en Australie par l'intermédiaire de son affiliée SOMREN-STA MINERALI RADIOATTIVI ENERGIA NUCLEARE SpA de Milan (cf. n° 560 p. 33).

Directement contrôlée par la compagnie AGIP NUCLEARE SpA (Milan), celle-ci reprendra à la compagnie allemande (filiale paritaire des sociétés HIBERNIA AG, STEAG AG et METALLGESELLSCHAFT AG) 50 % de son intérêt dans l'association en participation qu'elle a constituée avec les entreprises locales CENTRAL PACIFIC MINERALS N.L. et MAGELLAN PETROLEUM LTD pour l'exploitation pendant trois ans de permis d'exploration de minerais d'uranium et de thorium dans le Nord et le Sud de l'Australie.

(586/36) L'entreprise américaine d'engineering nucléaire NUS CORP. (Washington/D. C.) a pris en République Fédérale une participation minoritaire, mais substantielle, dans la firme de conseil et assistance technique en matière de réacteurs nucléaires NUKLEAR-INGENIEUR-GESELLSCHAFT mbH de Wolfgang/Hanau (cf. n° 536 p. 31) - transformée en NUKLEAR-INGENIEUR SERVICE GmbH-N. I. S. - filiale de la compagnie NUKEM-NUKLEARCHEMIE- & METALLURGIE GmbH (cf. n° 544 p. 28).

METALLURGIE

(586/36) Affiliée au groupe néerlandais KON. NED. HOOGOVENS & STAALFABRIEKEN N.V. d'Ijmuiden (cf. n° 583 p. 35), la compagnie sidérurgique allemande HOESCH AG de Dortmund (cf. n° 585 p. 42) s'est donnée une filiale commerciale à Zurich, HOESCH ZURICH AG (capital de FS. 100.000), dirigée par MM. Dieter Berger, E. Hiltbold et R. Bracher.

L'une des récentes initiatives commerciales de HOESCH à l'étranger a été l'installation à Bruxelles de la filiale HOESCH BELGIQUE SA, qu'animent MM. H. Salbach et M. Langelé.

(586/36) Le groupe PECHINEY SA de Paris (cf. n° 583 p. 37) négocie le renforcement de ses intérêts aux Etats-Unis (à travers sa filiale HOWMET CORP., que préside M. André Jacomet - cf. n° 559 p. 30) avec la prise du contrôle de l'entreprise de produits extrudés et filés en aluminium (pour construction immobilière notamment) SOUTHERN EXTRUSION INC. (Magnolia/Ark.).

(586/36) Le groupe AMERICAN HOME PRODUCTS INC. de New York (cf. n° 568 p. 21) a rationalisé ses intérêts en République Fédérale en fusionnant les sociétés de Solingen DRYCO METALLWARENFABRIK GmbH (cf. n° 317 p. 25) et PRESTIGE HAUSHALTSWAREN GmbH (cf. n° 329 p. 26) au profit de la seconde.

Celle-ci, spécialisée dans la coutellerie, quincaillerie et articles de ménage en métal, est directement contrôlée par le PRESTIGE GROUP LTD (Londres), membre depuis 1965 du groupe américain.

(586/36) MM. Russel Deyoung et Max Zimmermann sont respectivement président et administrateur délégué de la compagnie luxembourgeoise de fils d'assemblage en acier (steel cord) pour pneumatiques LUXWIRE SA (cf. n° 553 p. 20), définitivement formée à Colmar-Berg au capital de F. Lux. 100 millions par le groupe caoutchoutier GOODYEAR TIRE & RUBBER C° d'Akron/Ohio (cf. n° 582 p. 21).

(586/37) Une concentration a été réalisée en République Fédérale entre les firmes d'électro-métallurgie, galvanisation, etc... WERKSTÄTTEN FÜR METALLWERKE DELUNG H. & H. WEHMEYER GmbH (Heepen) et BOHLMANN GmbH FÜR BUCHHALTUNG & BETEILIGUNG (Bielefeld) au profit de la seconde qui, transformée en GALOX BOHLMANN GmbH FÜR METALLVEREDLUNG, a transféré son siège à Heepen.

(586/37) Le groupe électrique de Francfort BERGMANN ELEKTRO GmbH (cf. n° 572 p.23) a fait apport de sa succursale de fonderie EISEN- & METALL- GIESSEREI WILHELMA (Hanau) à une nouvelle filiale à Francfort, GIESSEREI WILHELMA GmbH (capital de DM. 1,5 million), dirigée par M. Rudolf Kahle.

PAPIER

(586/37) Un accord de coopération, qui sera sanctionné début 1971 par la création en République Fédérale d'une filiale paritaire, a été conclu entre la compagnie papetière suédoise FISKEBY A/B de Noorköping (groupe de Stockholm K. F. KOOPERATIVA FORBUNDET - cf. n° 576 p.48) et l'entreprise allemande de sacs en papier HERKULES PAPIERSACKFABRIKEN BRUNSTERMANN & C° KG de Beckum/Westf. (cf. n° 444 p. 33).

Animée par Mme Hannelore von Blücher, celle-ci, dont les usines se trouvent au siège et à Sendenhorst/Westf., contrôle depuis 1968 la sacherie de papier PAPIERWERK HÄMMERN & C° KG (Wipperfürth-Hämmern) et elle détient un intérêt de 20 % dans la sacherie plastique PSG-PLASTIK-SACK GmbH & C° KG (Rosbach).

(586/37) Affilié à la compagnie de portefeuille FINANZIARIA ERNESTO BREDA SpA (Milan), elle-même contrôlée à 50,1 % par l'établissement public E. F. I. M. -ENTE PARTECIPAZIONI & FINANZIAMENTO INDUSTRIA MANIFATTURIERA (Rome), le groupe papetier de Milan C. R. D. M. -CARTIERE RIUNITE DONZELLI & MERIDIONALI SpA (cf. n° 562 p. 36) va s'associer au groupe SNIA VISCOSA (cf. supra, p.24) et à la société de portefeuille INSUD-NUOVE INIZIATIVE PER IL SUD SpA de Rome (affiliée pour 35,6 % à l'EFIM - cf. n° 579 p.33) pour la construction en Calabre d'un complexe de pâtes semi-chimiques pour papiers et cellulose.

Exploitée par une filiale commune, CELLULOSA CALABRA SpA (Passovecchio/Cosenza), cette unité aura une capacité initiale de 120.000 t./an, occupera 2.500 personnes et sera opérationnelle au printemps 1972 après un investissement de Li. 12 milliards.

(586/37) Le groupe de transformation papetière de Munich GIESECKE & DEVRIENT GmbH s'est assuré le contrôle à Stuttgart des firmes B. G. TEUBNER BUCH GmbH et TEUBNER-REDAKTIONS GmbH, puis les a absorbées.

Ce groupe (capital de DM. 10 millions), qui avait pour principale filiale jusqu'ici la firme PAPIERFABRIEK LOUSENTHAL GmbH (Gmund/Tegernsee), dispose de deux affiliées au Mexique, GIESECKE & DEVRIENT DE MEXICO SA et GRAFEX DE MEXICO SA.

PETROLE

(586/38) Le groupe GULF OIL CORP. (Pittsburgh/Pa.) a renforcé ses structures en République Fédérale (cf. n° 556 p. 34) en ouvrant à Düsseldorf une succursale de sa filiale GULF OIL GERMANY INC. (Wilmington/Del.), dirigée par MM. E. Graf von Schwerin, H. Heneka, E. L. Lindenstruth, E. Meiners et E. Verhaert.

L'essentiel des intérêts de GULF OIL dans le pays est constitué par la GULF DEUTSCHLAND GmbH de Düsseldorf (anc. FRISIA MINERALÖL GmbH), avec succursales à Emden, Saarbrücken et Empelde (MINERALÖLVERTRIEB NIEDERSACHSEN HELMUT BLUME), placée sous le contrôle direct et absolu de la compagnie ERDÖLWERKE FRISIA AG (cf. n° 547 p. 36) - reprise début 1970 au groupe minier et chimique SAARBERGWERKE AG (Saarbrücken) dont elle était filiale à 96 %.

PHARMACIE

(586/38) Le groupe de Francfort-Hoechst FARBWERKE HOECHST AG (cf. n° 585 p. 44) renforce ses intérêts industriels au Portugal où sa filiale HOECHST PORTUGUESA Srl (Porto) va édifier à Mem Martins/Lisbonne - où elle transférera son siège - une usine de spécialités pharmaceutiques.

L'autre filiale du groupe dans le pays (cf. n° 367 p. 19), RESIQUIMICA LTD (Mem Martins) - en association paritaire avec le groupe HERCULES INC. de Wilmington/Del. (cf. n° 553 p. 39) - va, de son côté, porter à 4.500 t./an sa capacité de dispersions plastiques.

(586/38) Filiale à Hanovre du groupe SOLVAY & CIE SA de Bruxelles, la compagnie KALI CHEMIE AG (cf. n° 575 p. 30) a élargi ses intérêts en Espagne - une filiale, CALI CHEMIE IBERICA SA (Torrelavaga) - en installant à Barcelone une filiale de spécialités chimico-pharmaceutiques, KALI-FARMA SA.

(586/38) La firme allemande de spécialités chimico-pharmaceutiques et médicinales BIOCHEMA KREFELD APOTHEKER LAUTERBACH, LAMBERT & C° (Krefeld) a ouvert une succursale commerciale, dirigée par M. Alfons Zander, à Zurich.

PLASTIQUES

(586/39) La compagnie N.V. NEDERLANDSCHE LINOLEUM-FABRIEK de Krommenie (cf. n° 545 p.37), membre du groupe de Zurich CONTINENTALE LINOLEUM UNION AG (cf. n° 576 p.52), a développé sa filiale de vente à Francfort KROMMENIE BODENBELAG HANDELSGESELLSCHAFT mbH, spécialisée dans les revêtements de sol plastiques, en en élevant de DM. 20.000 à 2 millions le capital; simultanément, elle en a nommé directeur M. Horst Schubert en remplacement de M. Cornelius Berghouwer.

(586/39) L'entreprise mécanique allemande GEBR. BIEDERMANN KG de Hechingen (cf. n° 579 p.25) a pris à Hechingen le contrôle de la firme de transformation plastique ZOLLER-PLASTIC-WERK GmbH.

Occupant quelque 200 personnes et contrôlée jusqu'ici par la famille Hankwitz, celle-ci a une filiale en Irlande, ZOLLER PLASTIC LTD (Dublin). Sa commercialisation à l'étranger est assurée par les firmes de Hambourg HERMANN SCHMACHT et de Brême WISCHHUSEN & C°.

PUBLICITE

(586/39) L'agence allemande FRITZ HULLE WERBUNG-F. H. W. (Buchschlag/Frankfurt) a pris pied en Suisse en créant à Zurich la société KHR WERBEAGENTUR AG (capital de FS. 50.000, libéré de 40 %), en association avec des intérêts locaux portés par MM. Peter Combaz et J. Auer (président de la nouvelle affaire).

TEXTILES

(586/39) Le groupe allemand de confection ALFONS MÜLLER-WIPPERFÜRTH AG de Leichlingen/Rhld. (cf. n° 559 p.44) a renforcé ses intérêts commerciaux au Benelux en installant à Luxembourg une filiale de vente, ALFONS MÜLLER-WIPPERFÜRTH Sarl (capital de F. Lux. 2 millions).

La fondatrice a par ailleurs rationalisé ses intérêts en Belgique, où l'affiliée de Pepinster/Verviers LA TEXTILE DE PEPINSTER SA (cf. n° 499 p.36) a transféré son réseau de quinze succursales (actif brut de FB. 100 millions) à la filiale SA A. MÜLLER WIPPERFÜRTH LIEGE-ALLEUR d'Alleur (cf. n° 477 p.28).

(586/40) Des intérêts suédois portés par MM. Kjell Wesen et Lennart Bratt (Malmö) ont été à l'origine à Paris de la firme de vente de tissus et vêtements de confection ETS. PETROFF Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. J.P. Berdin.

(586/40) Le groupe FARBWERKE HOECHST AG (cf. supra, p. 38) a renforcé ses intérêts textiles au Brésil : sa filiale HOECHST DO BRASIL QUIMICA & FARMACEUTICA SA (Sao Paulo) a négocié la reprise au groupe local KLABIN de son contrôle sur la firme de fils nylon CIA BRASILEIRA DE SINTETICOS (C.B.S.) SA (capacité de 1.200 t./an), qui sera dotée début 1972 d'une unité de 3.600 t./an de fils polyester "Trevira". HOECHST DO BRASIL, qui produit des spécialités pharmaceutiques, acétate de polyvinyle, pigments, surfactants, solvants, produits phytosanitaires, dispose depuis 1969 du contrôle des firmes de cosmétiques SANDAR SA et CASA FACHADA SA (Sao Paulo).

(586/40) Spécialisée à Munich dans les lainages de confection et matières premières textiles, la société KUFNER TEXTILWERKE KG (Munich) a élargi ses intérêts en Autriche en installant à Salzburg une filiale commerciale, SPINNTEX GmbH (capital de Sh. 100.000), gérée par son propre directeur, M. Georg Kufner.

La fondatrice, déjà présente dans le pays avec l'entreprise de doublures de crin JOSEPH ADOLF KUFNER GmbH (Weisskirchen), produit également des entredoublures, toiles thermocollantes, rubans peignés, crins retord, etc... Elle possède deux filiales à Munich, DR. ING. GEORG KUFNER KG, WOLLIMPORT & WOLLVERARBEITUNG et EUROVLIES TEXTIL GmbH & Co KG.

TOURISME

(586/40) Membre à New York de la PAN AMERICAN WORLD AIRWAYS INC. (cf. n° 562 p. 22), le groupe hôtelier IHC-INTERCONTINENTAL HOTELS CORP. (cf. n° 548 p. 36), a pris avec la DEUTSCHE LUFTHANSA AG de Cologne (cf. n° 575 p. 35) et le groupe KEMPINSKI HOTELBETRIEBS AG (Berlin), le contrôle à Munich de la société hôtelière et de restauration HOTEL VIER JAHRESZEITEN GmbH, détenu jusqu'ici par M. Karl Theodor Walterspiel. Celui-ci a été appelé à diriger la Division hôtelière du groupe de Berlin (anc. HOTELBETRIEBS AG - cf. n° 528 p. 32).

IHC et LUFTHANSA participeront également à la gestion d'un hôtel de 1.200 lits qui doit être édifié à Munich par une affaire en cours de création, E.H.C.-EUROPEAN HOTEL GROUP mbH (Munich), où ils seront associés aux compagnies E.H.C. N.V. (Amsterdam) et E.H.C. HOLDING Co (cf. n° 575 p. 35).

TRANSPORTS

(586/41) A travers sa filiale PHS. VAN OMMEREN (LONDON) LTD, le groupe de transports maritimes de Rotterdam PHS. VAN OMMEREN N.V. (cf. n° 556 p.40) s'est assuré à Southampton le contrôle de la firme de transit et expédition OVERSEAS LINERS & GENERAL AGENCIES LTD et l'a transformée en PHS. VAN OMMEREN (SOUTHAMPTON) LTD.

(586/41) Des intérêts britanniques portés par M. Peter C. Campbell-Marshall (75 %) et français portés par MM. Jean-Louis Luquot (gérant) et Jean Ducher (12,5 % chacun) ont été à l'origine à Paris de l'entreprise de transports terrestres, maritimes et aériens CAMPBELL-MARSHALL & C° Sarl (capital de F. 20.000).

(586/41) De création récente à Londres en tant que filiale du groupe maritime THE PENINSULAR & ORIENTAL STEAM NAVIGATION C° LTD (cf. n° 577 p.46), la compagnie de transports terrestres et aériens P. & O. TRANSPORT HOLDINGS LTD s'est assurée à Anvers le contrôle de l'entreprise de transports routiers EUROPA EXPRESS N.V.

Jusqu'ici propriété de M. A. Camerman, celle-ci, qui assure des liaisons régulières avec l'Espagne, l'Autriche, l'Italie et la Scandinavie, complètera le réseau européen de la filiale FERRYMASTERS LTD (Londres) du groupe, qui est déjà implantée à Düsseldorf, FERRYMASTERS GmbH INTERNATIONALE SPEDITIONEN (avec succursale à Munich), Rotterdam, FERRYMASTERS HOLLAND N.V. (cf. n° 553 p.41), Anvers FERRYMASTERS CONTINENTAL N.V. et en Scandinavie.

(586/41) Membre à Karlsruhe du groupe d'Essen GELSENBERG AG (cf. n° 585 p.44), la compagnie de transport maritime et négoce de combustibles solides et liquides RAAB KARCHER GmbH (cf. n° 565 p.41) a reçu de sa compagnie-mère le contrôle absolu à Duisburg de la firme de transport maritime SITRANS SCHIFFFAHRTS & TRANSPORT AG, puis l'a absorbée et a porté en conséquence son capital à DM. 60 millions.

RAAB KARCHER a par ailleurs rationalisé ses intérêts à Duisburg-Hamborn en fusionnant la firme UNSER TANKDIENST GmbH avec sa filiale RAAB KARCHER GmbH (anc. GEBR. HOOPE GmbH), acquise en 1969.

DIVERS

(586/41) Passée début 1969 sous le contrôle de l'entreprise d'ameublement LELEU-DESHAYS (Paris), la firme de décoration, tapisserie et ameublement JANSEN SA (Paris) a installé à Düsseldorf une filiale de vente, JANSEN DECORATION GmbH (capital de DM. 20.000), gérée par MM. Hanns Koenen et Claude Mandron.

(586/42) La société belge de construction de bateaux de plaisance INTERNAUTIC BENELUX SA de Familleureux (cf. n° 552 p.44) a formé à Cologne une filiale commerciale, INTERNAUTIC (DEUTSCHLAND) GmbH (capital de DM. 20.000), dirigée par M. Marcel Meuret (Manage).

La fondatrice est filiale paritaire des compagnies A.B.R.-INTERNATIONAL SA (Ixelles-Bruxelles), ELECTRORAIL SA de St-Josse-ten-Noode (groupe EMPAIN) et S.N.I. - STE NATIONALE D'INVESTISSEMENT SA (Bruxelles), qui en ont récemment élevé le capital à FB. 15 millions.

(586/42) Des intérêts allemands portés par MM. Kurt Keller (Francfort), S. Lempert (Offenbach), Jürgen Byszio (Francfort) et D. Schenk (Hanau) ont été à l'origine à Zurich de la firme d'orfèvrerie, bijouterie et joaillerie KELLER & C°, JUWELENATELIER AG (capital de FS. 100.000), présidée par M. K. Keller et dirigée par M. Rudolf Rietschi.

(586/42) La compagnie de portefeuille OVAIM-OMNIUM DE VALEURS AGRICOLES INDUSTRIELLES & MINIERES SA de Paris (cf. n° 514 p.32) s'est défait du contrôle (acquis en 1962) de l'entreprise horticole, semences, bulbes, etc... VIL-MORIN ANDRIEUX SA (chiffre d'affaires de F. 75 millions) au profit de la STE DES MAÏS ANGEVINS SA (Corné/Maine & Loire), qui y est ainsi majoritaire à 80 %.

Spécialisée dans la sélection de maïs de semences (80 % de son activité), cette dernière réalise un chiffre d'affaires annuel de F. 30 millions, dont 25 % à l'exportation. Elle a placé sa nouvelle filiale sous la présidence de M. Hodée, lui a fait céder ses actifs immobiliers de Massy/Essonne et en a transféré l'exploitation agricole à Méniltré/M. & L.

(586/42) Une concentration entre les coopératives agricoles allemandes LANDW. BEZUGS-ABSATZ- & SAATBAUGENOSSENSCHAFT FÜR DEN KREIS OSTERHOLZ eGmbH (Osterholz-Schrambeck) et LANDW. EIN- & VERKAUFSVEREIN AXSTEDT eGmbH (Axtedt) s'est effectuée au profit de la seconde.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Aachen-Leipziger Versicherung	P 18	Crédit Chimique	P. 32
A.B. Electronic Components	29	C. T. I. P.	34
A.E.G. Telefunken	24	C. T. S.	29
A. F. I. V. A.	19	Cunningham-Limp	19
Agip	35		
"Albouw"	20	Dagra	23
Algemene Bank Nederland	32	Daimler-Benz	19
Alte Leipziger Lebensversicherung	33	Demag	26
American Home Products	36	Deutsche Bank	31-32
Amrep	31	Deutsche Lufthansa	40
Amsterdam Rotterdam Bank	32	Deutsche Überseeische Bank	31
Anker-Werke	27	Dinglerwerke	26
Armstrong Cork C°	20	Dommelsche Bierbrouwerij	35
Atlas Participations France	32		
Audi NSU Auto Union	19	Eaton Yale & Town	28
		E. B. I. C. -European Bank Inter-	
Babcock & Wilcox	28	national	32
Banca del Gottardo	21	E. N. I.	35
Bankhaus Fried. Simon	31	Entreprise de Construction Euro-	
Banque de Paris & des Pays-Bas	33	péenne Albouw-Pantz	20
Bastogi	32	Erno Raumfahrttechnik	24
Bayerische Rückversicherung	18	Esmalux	34
Bergmann Elektro	37	Esso	23
Berlinische Feuerversicherungs		Etilensarda	23
Anstalt	18	Europa Express	41
Biedermann (Gebr.)	39		
Biochema	38	Facom	27
B. M. W.	18	Felten & Guillaume	24
Bonner & Moore	31	Fertilizantes Fosfatados Mexicanos	22
Bourns	30	Fiskeby	37
Brasileira de Sinteticos	40	Flick (Friedrich)	27
British Leyland	19	Francotyp	27
		Friitala France	28
Caers (C. H.)	35		
Campbell-Marshall & C°	41	Galox Bohlmann	37
Cassettes International	29	Gamet Products	27
Cellulosa Calabria	37	Gelsenberg	41
Central National Bank	33	General Motors	19
Chem-Trend	22	Générale de Banque (Sté)	32
Chicorée Leroux	35	Generale Legnami	22
Ciba	22	Gent's Bouwbedrijf (J. J. Van)	21
Conti Pelz	28	Geräte für Automation	25
Cornelius Benelux	25	Gestioni Industriali Casentino	22
C. R. D. M.	37	Giesecke & Devrient	37

Giesserei Wilhelma	P. 37	Lachaussée	P. 26
Goodyear	36	Landw. Ein- & Verkaufsverein	
Grandi Molini & Pastifici Associati	21	Axstedt	42
Groep J. Van Breda	21	Lead Industries Group	22
Grundfoss	26	Luxwire	36
Gulf Oil	38		
Gutbrod	26	Maï's Angevins	42
		Manifattura Italiana Carlo Pachetti	25
Hachette	29	Marep (S.N.)	31
Heimfried	28	Midland Bank	32
Herkules Papiersackfabriken	37	Mita	20
Hermes Süsstoff	22	Molini Certosa	21
Hoechst	38-40	Montanus Buchhandlung (Hermann)	29
Hoesch	36	Montedel	30
Holland Amerika Lijn	20	Müller-Wipperfürth (Alfons)	39
Holsten-Brauerei	35		
Horstkötter	27	Nationale Immobilien- &	
Hotel Vier Jahreszeiten	40	Beleggingsmij.	21
Hulle Werbung (Fritz)	39	Nazionale Sviluppo	21
Hymmen	26	Nederhorst	21
		Ned. Linoleumfabriek	39
Infibel	30	Nillmij.	18
Insud	37	North American Rockwell	24
Intercontinental Hotels	40	Nuklear-Ingenieur-Service	36
Interfactor	31	Nus Corp.	36
International Chemical & Nuclear Corp.	23		
Internautic	42	Occidentale Bank (De)	33
Investitions- & Handelsbank	26	Ogepam	33
Isar Lebensversicherung	18	Ohmic	30
		Ommeren (Phs. Van)	41
Jansen Decoration	41	Omnidrink Nederland	35
		Opatra	33
Kaiser-Brauerei	35	Oude Delft (De)	24
Kali-Chemie	38	Ovaim	42
Kalkow & Schön (Dr.)	22		
Keller & C°, Juwelenatelier	42	P. & O.	41
Kempinski Hotelbetrieb	40	Pantz Paris (Ets. Ernest)	20
Kennings	19	Péchiney	32-36
KFZ-Unfall Finanzierungs- vermittlung	18	Petroff (Ets.)	40
K. H. R. Werbeagentur	39	Pipe-Line Technologist	20
Klöckner-Moeller	24	Précision Industrielle (La)	27
Klosterfrau	22	Prestige	36
Königsteiner Bausparkasse	33		
Krauss-Maffei	27	Raab Karcher	41
Krommenie Bodenbelag	39	Radix Electronics	30
Kufner Textilwerke	40	Redoute à Roubaix (La)	23
		Riberi	20
		Rohde & Schwarz	29

R. P. F. Services	P. 33	Techint	P. 31
Rumianca	23	Tel-a-Doc	24
Sacie	21	Teubner	37
Sadie	20	Traction & Electricité	34
Sandoz	22	Trio-Kenwood Electronics	29
Säureschutz-Säkaphen	28	Turbo-Lufttechnik	28
Schweizerische Rückversicherung	18	Ugine Kuhlmann	22
Sècheries de Chicorée de France	35	Union Bank	33
S. E. S. -Sta Esercizi Sardi	32	Union Industrielle de Crédit	34
S. G. I. E. S. -Sta Generale Esercizi Siciliani	32	Urangesellschaft	35
Siemens	30	Vavasseur	34
Sifip	33	V. F. W. -Fokker	24
Smith & Son (W. H.)	29	Vilmorin Andrieux	42
S. N. I. -Sté Nationale d'Investisse- ment	26-30	Vittel	34
Snia Viscosa	24-37	Wankel	19
S. N. R. -Sté Nouvelle de Roulements	27	Werner & Mertz	23
Sofal	34	Wermalit	21
Sofina	34	Wessels	28
Solvay	38	Western Technology	30
Somiren	35	Westfälische Metallindustrie Hueck & C°	25
Soudure Autogène Française (La)	23	Westfälische Union	23
Southern Extrusion	36	Westminster Gravels	20
Spinntex	40	Württembergische Feuerversicherung	18
Stern-Brauerei	35	Zoller Plastic	39
Steyr-Daimler-Puch	18		
Stirer	30		
Systems Engineering Laboratories	30		